



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LA VILLE D'EU  
(SEINE-MARITIME)

2016

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE

COMPTE RENDU N° 10

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Arnaud DUJEANCOURT, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

**Présents** : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE jusqu'à la question n°5, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES, Adjoint, Mme CAUCHY, M. PRIN, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. BARBIER, M. DUJEANCOURT, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD.

**Absents représentés** : Mme RICHE par Mme PETIT à partir de la question n°6, M. DESBIENDRAS par M. HAVARD, Mme SAUTEUR par M. DENEUFVE, M. MAXENCE par M. DERRIEN, M. LARZET par M. RICHARD, M. LABOULAIS par Mme BRIFFARD.

**Absente** : Mme MACRE.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

## **2) COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 SEPTEMBRE ET 5 OCTOBRE 2016 – APPROBATION**

M. DERRIEN : « Je vous propose de commencer par le 23 septembre. Qui a des remarques ? »

M. DUCHAUSSOY : « Avant d'entrer dans le détail Monsieur, je voudrais faire une remarque sur le fond. Nous sommes le 17 novembre, le compte rendu du 14 octobre n'est toujours pas là, pourtant le règlement intérieur auquel vous faites référence le 5 octobre dernier pour je rappelle, rappeler à l'ordre le public, rappeler à l'ordre et couper le micro de Madame DUCHAUSSOY, le règlement intérieur dans son article 30, article L2121-25 du code général des collectivités territoriales stipule " le compte-rendu de la séance est affiché dans la huitaine". Monsieur le Maire, vous rappelez sans cesse que vous respectez la loi et que vous voulez la faire respecter, vous avez une curieuse conception du respect de la loi mais finalement ce n'est guère étonnant de votre part. Voilà maintenant, concernant le point de détail pour le compte rendu du 23 septembre, page 7, à la 6ème ligne de mon intervention "voir méprisant" je verrai bien un "e" à "voir", page 7, à la sixième ligne de mon intervention. C'est tout pour moi pour le 23 septembre. »

Mme VANDENBERGHE : « Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 23 septembre j'avais demandé la rectification des commissions, vous m'aviez assuré que cela serait mis en place lors du prochain Conseil. Aujourd'hui nous sommes le 17 novembre et je suis surprise que ce point ne soit pas prévu à l'ordre du jour. Je vous rappelle l'article 8 du règlement : "tous les élus peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux diverses commissions" je pense que cela a déjà été évoqué mais pourrions-nous à l'avenir être informés lorsque les commissions se réunissent ? Merci. »

M. DERRIEN : « Autres remarques ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui Monsieur le Maire, j'appelle cela une réponse par le mépris. »

M. DERRIEN : « Non, je suis d'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas une réponse satisfaisante. »

M. DERRIEN : « Je suis d'accord mais nous avons attendu parce qu'il y a eu l'épisode de Monsieur RICHARD et donc on va refaire toutes les commissions, c'était prévu, c'est en cours d'ailleurs. »

M. RICHARD : « C'est de ma faute ? »

M. DERRIEN : « Non pas du tout, je n'ai pas dit cela, on a peut-être fait une faute de ne pas le faire deux fois de suite. »

M. DUCHAUSSOY : « Je pense d'ailleurs qu'à propos des commissions il y a beaucoup à dire, parce que pour les commissions qui se réunissent, quand on en est membre on reçoit des comptes rendus. Il semblerait que les autres conseillers municipaux n'en reçoivent pas alors que le règlement intérieur prévoit également que tous les conseillers municipaux reçoivent un compte rendu de la commission qui a eu lieu. Et puis, je m'étonne aussi que dans les comptes rendus de commission on ne retrouve pas certaines propositions des élus d'opposition. C'est le cas d'une proposition que j'avais faite, qui peut être sembler fantaisiste mais après tout pourquoi pas ? J'avais proposé, lors de la commission urbanisme, à propos du plan de circulation du Lycée, que l'on mette la rue Lavoisier, pour la partie située entre la rue Digue Catrix et le rond-point qui nous conduit sur GEDIMAT, Intermarché, le vétérinaire etc., j'avais proposé donc que cette partie soit mise en sens unique, qu'elle permette d'aller de la ville vers la zone et vers Mers mais qu'elle ne permette pas de revenir. Cela permettrait de dégager un petit peu le feu rouge aux heures de pointe. Mais je suis surpris que ça ne figure pas dans le compte rendu. »

M. DERRIEN : « On fera attention la prochaine fois. »

M. DUCHAUSSOY : « Et bien oui je sais, je sais, cela fait souffler mais que voulez-vous ? Si on va en commission et que ce n'est même pas la peine de faire une proposition, ce n'est plus la peine de nous faire des commissions. »

M. DUJEANCOURT : « Pour vous répondre, je pense qu'il n'est peut-être pas bon que les voitures sortent systématiquement de la ville, enfin je veux dire pour le commerce et pour le tourisme il serait bon que les rues aillent vers le centre-ville plutôt que d'en sortir toutes. Non ? »

M. DERRIEN : « La question n'était pas de dire si c'était bien ou pas bien Monsieur. Je pense que Monsieur DUCHAUSSOY fait simplement remarquer que cela aurait dû être mentionné dans le compte rendu. On fera attention. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est exactement cela. »

M. DERRIEN : « Autres remarques sur le 23 septembre ? On vote ? Oui Madame GAOUYER ? »

Mme GAOUYER : « Je ne vote pas, je n'étais pas présente. »

M. DERRIEN : « Très bien Madame. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Compte rendu du 5 octobre 2016. »

M. DUCHAUSSOY : « J'ai encore une remarque à faire concernant ce compte rendu. C'est à la page 62, à la fin de votre intervention, tout en haut, la fin de la 4ème ligne, après la 4ème

ligne, il manque quelque chose parce que moi j'ai rebondi immédiatement sur le fait que vous aviez annoncé 450 mots. C'était un lapsus mais ce n'est pas grave, j'en ai profité et cela ne figure pas au compte rendu. »

M. DERRIEN : « C'est noté. Madame BRIFFARD ? »

Mme BRIFFARD : « Moi à la page 56, milieu de page, "c'est même passé la dernière fois", pas "parfois à la cour des comptes ».

Mme GAOUYER : « Pendant que l'on est à la page 56, tout en haut, j'interviens et dans la phrase, la première ligne : "nous avons mis en place petit à petit, en plus pour un certain nombre d'agents", donc "pour" à ajouter à "un certain nombre d'agents" et à rajouter ensuite "cela s'assortissait". Donc rajoutez "pour" et "cela". Il n'y a plus "aient" à "s'assortissaient". »

M. DERRIEN : « Pas d'autres remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

### **3) DECISION DU NOMBRE D'ADJOINTS A CONSERVER SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR RICHARD – N°2016/256/DEL/5.1**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre d'adjointes et d'adjoints à 7.

Suite à la démission de Monsieur Jean RICHARD, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour la suppression d'un poste d'adjoint afin de fixer le nombre d'adjointes et d'adjoints à 6.

M. DERRIEN : « On passe au vote. »

Mme DUCHAUSSOY : « Je ne participe pas au vote. »

Mme BRIFFARD : « Donc nous devons donc comprendre qu'il n'existe plus de poste d'adjoint au sport ? C'est du mépris pour le sport eudois. En effet nous avons des clubs qui évoluent au niveau national ou au plus haut niveau régional pour d'autres. Certains même ont des titres dans des compétitions internationales. Epauler, suivre les activités de nos nombreux clubs sportifs n'est pas une mince affaire. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, à mon tour je voudrais que vous nous donniez des explications sur le fait de réduire le nombre d'adjoints. J'ai entendu dire par ceux qui étaient adjoints et qui vous ont quitté, que vous ne déléguez pas assez, donc maintenant vous concentrez les pouvoirs officiellement. Donc là quelle est votre motivation s'il vous

plaît à faire cela ? Puisqu'il y a la possibilité d'en mettre 8 et vous en avez mis 8 en arrivant, maintenant nous voilà rendu à 6. Bon de toute façon il restera toujours au moins un adjoint puisque sinon la formule n'est pas acceptable par le Préfet. Mais là on va où ? Parce que les rôles doivent être au moins distribués sur l'ensemble des adjoints. Donc là vous venez de dire à l'instant que vous ne remettrez personne au sport, on va où ? On va où s'il vous plaît ? »

M. DERRIEN : « Je crois que vous avez eu le même cas à traiter pendant votre mandat Madame GAOUYER. Je crois que l'on va attendre la question suivante si vous voulez pour vous parler de sport, de ce que je compte faire. »

Mme GAOUYER : « Je vous entends, vous ramenez à notre mandat, et bien il y a un adjoint qui a souhaité nous quitter en tant qu'adjoint, il était aux finances, de toute façon c'était une délégation que nous exercions ensemble, un rôle que nous exercions ensemble. Donc je l'ai conservé, sachant qu'en même temps tous les adjoints étaient concernés par les finances. Ensuite Monsieur, LENGLET est décédé et nous étions trop près de la fin de la mandature pour "mettre en route" tardivement un autre adjoint, donc ce n'est pas exactement la même chose. »

M. DERRIEN : « Bien, je propose de voter et d'aborder le sport après. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, moi je ne prendrai pas part au vote parce que vos magouilles personnelles ne m'intéressent pas mais enfin je constate, comme Madame GAOUYER, comme Madame BRIFFARD, que c'est finalement un renforcement de votre pouvoir personnel, mais je crois que c'est ce que vous souhaitez au fond, vous allez finir avec deux ou trois adjoints, pas plus. »

M. DERRIEN : « Je vous laisse la liberté de vos propos, bien entendu. »

M. DUCHAUSSOY : « Bien sûr et cela fera des économies pour la commune. »

Mme VANDENBERGHE : « Je ne participerai pas au vote non plus. »

M. RICHARD : « Même chose pour moi, je ne m'exprimerai pas sur le sujet, je ne dis pas que je rejoins tout le monde mais quelque part c'est un vrai mépris pour le sport que vous êtes en train de témoigner. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? 6 contre. Qui s'abstient ? Personne. »

Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD ne prennent pas part au vote.

M. DERRIEN : « Question suivante. »

4) POSITIONNEMENT DES ADJOINTS SUITE A LA MODIFICATION DE LEUR NOMBRE –  
N°2016/257/DEL/5.1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que selon la décision du Conseil Municipal sur le nombre d'adjoints, il y a lieu de repositionner les adjoints.

Il est proposé à l'assemblée de voter une liste composée des noms suivants :

- 1 - M. Gilbert **DENEUFVE**
- 2 - Mme Marie-Christine **PETIT**
- 3 - Mme Marie-Laure **RICHE**
- 4 - Mme Marie-Odile **BOUQUET**
- 5 - M. Stéphane **ACCARD**
- 6 - Mme Corinne **DESJONQUERES**

M. DERRIEN : « On vote à nouveau. »

Mme BRIFFARD : « Et chacun reste dans les mêmes attributions qu'il avait ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Donc vous me disiez qu'on allait avoir la réponse à ma question à ce point là donc vous nous le dites là maintenant ? »

M. DERRIEN : « A la question d'après, pour le sport. »

Mme GAOUYER : « D'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, comme pour le point précédent je ne prendrai pas part au vote. »

M. DERRIEN : « C'est le même point, c'est parce que je n'avais pas lu la liste. Pour l'instant on vote à nouveau sur la liste. »

M. DUCHAUSSOY : « Le point précédent c'était le nombre d'adjoints Monsieur le Maire. »

M. DERRIEN : « Oui et je viens de lister le nom des adjoints et maintenant je passe à la cinquième question qui est la nomination d'un conseiller municipal délégué. »

M. DUCHAUSSOY : « Non, on n'a pas voté pour le point 4, ce n'est pas sérieux. »

M. DERRIEN : « Je viens de vous demander. On vote la liste de positionnement des adjoints.

Qui est contre ? 6 contre. »

M. BARBIER : « Ce n'est pas contre les personnes, qu'on s'entende bien. »

M. DERRIEN : « On est bien d'accord. 6 contre. Qui s'abstient ? Personne. »

M. DUCHAUSSOY ne prend pas part au vote.

Mme GAOUYER : « Monsieur DERRIEN, sur ce point là je fais une petite remarque, elle est de forme, il n'y a plus la parité. »

M. DERRIEN : « Non mais ce n'est plus obligatoire, vous le savez bien. »

Mme GAOUYER : « Oui mais vous me permettez que je le fasse remarquer ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr, il y a plus de femmes. »

Mme GAOUYER : « Alors qu'il y avait bien la parité au moment d'installer les postes d'adjoints ? »

M. DERRIEN : « Bien entendu. »

Mme GAOUYER : « Il y a l'obligation. »

#### **5) NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE – ACCORD DE PRINCIPE – N°2016/258/DEL/5.4**

Il est demandé l'accord de principe de l'Assemblée pour la nomination d'un conseiller municipal délégué supplémentaire.

M. BARBIER : « J'ai une petite question. Vous demandez l'accord de principe ou cela va être un vote ? »

M. DERRIEN : « L'accord d'un vote. »

M. BARBIER : « C'est un accord de principe ou un vote ? »

M. DERRIEN : « On ne va pas chipoter. »

M. BARBIER : « Je ne chipote pas, je lis. »

M. DERRIEN : « L'accord de l'Assemblée pour la nomination d'un conseiller municipal

délégué supplémentaire. »

M. BARBIER : « Donc on va voter. »

M. DERRIEN : « Oui. »

M. BARBIER : « D'accord. Et le conseiller délégué, il va être délégué à quel dossier ? »

M. DERRIEN : « Au sport. »

M. BARBIER : « D'accord, ce n'était pas écrit. »

M. RICHARD : « J'ai une question, entre autres de mes fonctions, précédemment je n'avais pas que le sport, j'avais, et vous l'avez mentionné sur un certain nombre de documents, j'avais aussi la vie associative et la démocratie locale. Que devient-il de ces deux sujets ? »

M. DERRIEN : « La démocratie locale, Monsieur RICHARD, vous ne vous en êtes jamais occupé. »

M. RICHARD : « menteur Monsieur ! »

M. DERRIEN : « S'il vous plaît. »

M. RICHARD : « Vous mentez ! Vous mentez ! »

M. DERRIEN : « S'il vous plaît, on se calme. »

M. RICHARD : « Non je ne me calmerai pas. Je m'en suis occupé et j'ai expliqué à tous les conseillers pourquoi j'avais arrêté Monsieur. Alors s'il vous plaît ne mentez pas. »

M. DERRIEN : « Vous ne vous en êtes jamais occupé ! »

M. RICHARD : « Faux ! »

M. DERRIEN : « Ce sera noté au compte rendu. »

M. RICHARD : « Bien sûr. »

M. DERRIEN : « Donc la démocratie locale, comme vous le savez tous, je la prends en charge. Parce que la démocratie locale c'est la santé, c'est la sécurité, c'est le support aux personnes et pour l'instant vous ne vous en êtes jamais occupé. »

M. RICHARD : « Et la vie associative s'il vous plaît ? »



M. DERRIEN : « La vie associative est répartie entre le sport et puis les adjoints qui s'occupent aujourd'hui de la santé et chaque association aura son adjoint. On passe au vote. »

M. RICHARD : « Je ne participerai pas au vote. »

M. BARBIER : « J'ai encore une question. J'ai dit on fait un vote pour quel dossier ? Le sport. Et donc il y a un nom ou pas ? »

M. DERRIEN : « Oui, Monsieur Gérard PRIN. Il sera aidé dans sa tâche par une conseillère municipale qui a accepté de l'aider, c'est à dire Madame DENEUFVE. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, on a déjà un délégué, on va en avoir un deuxième. Il est de bon ton que les délégués fassent un compte rendu de leurs délégations au moins une fois par an. »

M. DERRIEN : « Ce sera fait. »

Mme GAOUYER : « Oui mais ce n'a déjà pas été fait sur le premier. Parce qu'en fait celui qui est délégué ne réunit jamais les autres donc quid des dossiers tenus par ces personnes. Cela s'appelle la démocratie, oui. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote non plus. »

M. BARBIER : « J'ai encore une question. Dans les délégations du conseiller délégué, pléonasmie, il y a l'animation de la commission sport alors ? C'est ça ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. BARBIER : « D'accord. »

M. DERRIEN : « On passe au vote. Qui est contre ? 6 contre. Qui s'abstient ? Personne. »

M. RICHARD, M. DUCHAUSSOY ne prennent pas part au vote.

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, il y a un sujet qui n'est pas abordé, l'indemnité. »

M. DERRIEN : « On le fera la fois d'après. Mais ce sera la même indemnité que l'indemnité qui avait été fixée. Il y a une délibération qui avait été fixée déjà. »

Mme GAOUYER : « Oui mais il faut le redire. Il est repris dans les mêmes conditions. »

M. DERRIEN : « Il est repris dans les mêmes conditions que le conseiller délégué d'aujourd'hui, Monsieur Maxence. »

Mme GAOUYER : « De toute façon, on doit revoir le calcul puisqu'il y aura un reste à la commune, puisque de toute façon le délégué est "rémunéré", je ne veux pas dire payé, est "rémunéré" moins qu'un adjoint. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc il y a un reste et on doit être mis au courant du reste. Mais entre nous, comme ça, vous êtes en train de prendre plein de choses et puis vous oubliez plein de choses. Madame vous fait remarquer qu'elle attend pour être dans les commissions. Attendez, on va où là ? Je ne voudrais surtout pas que la ville d'Eu aille dans le mur, surtout pas. »

M. HAVARD : (inaudible)

Mme GAOUYER : « Que ? »

M. HAVARD : (inaudible)

Mme GAOUYER : « Ecoutez Monsieur, on revient un petit peu sur la situation qu'on a trouvée, d'accord ? »

M. HAVARD : (inaudible)

Mme GAOUYER : « Oui mais bien sûr. »

M. HAVARD : « C'est eh dehors du débat pour en reparler. »

Mme GAOUYER : « Monsieur DERRIEN vous demandez à ce Monsieur de reprendre ces propos ? Ce n'est pas du tout ce qui a été dit en résumé, non surement pas. Il n'y avait pas assez d'argent pendant la passation, comme toute personne qui achète une maison. Il aurait peut être fallu aussi utiliser les fonds qui étaient disponibles et qui ont été aussitôt remboursés alors qu'ils devaient servir à la période intermédiaire, ce que dans le jargon des familles on appelle un prêt relais. »

M. DERRIEN : « Bien, passons cette passe d'armes. On passe à la question numéro 6. »

**6) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – N°2016/259/DEL/5.7**

M. DERRIEN : « On avait mis dans la notice que je donnerai lecture du projet. Ce que je vous propose c'est de faire une synthèse des principales modifications des statuts, si vous en êtes d'accord. Pas de remarques sur le sujet ? Pourquoi des nouveaux statuts ? J'explique pour ceux qui ne sont pas à la Com. de Com., c'est là conséquence de l'application de la loi NOTRe au 1er janvier 2017 et l'intégration de huit communes de la communauté de communes de Yères et Plateaux qui entraîne une réécriture des statuts. Donc les communautés de Yères et plateaux, je vous les rappelle : Baromesnil, Criel, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy sur Eu, Saint-Pierre en Val, Saint-Rémy Boscrocourt.

Les principaux points des nouveaux statuts : le tout premier point, important quand même, c'est le changement de nom. Donc ce sont des statuts qui ont été votés en conseil communautaire et les règles veulent que chaque Conseil Municipal de la future Communauté de Communes vote sur cette proposition de statuts. Donc le changement de nom c'est "la communauté de communes des Villes Sœurs".

Les principaux points de l'évolution de ces statuts par rapport à ce que nous connaissions précédemment, donc je les ai classés en compétences obligatoires, compétences optionnelles, actions facultatives, administration et fonctionnement de la communauté de commune.

⇒ **COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

- 1- Aménagement de l'espace – c'est la compétence sur la construction des PLU à l'échelon Intercommunal et bien sûr à l'évolution des plans communaux, des plans locaux d'urbanisme communaux.  
Compétence évolution PLU – communaux
- 2- Action de développement économique :
  - Action de soutien aux activités économiques et commerciales d'intérêt communautaire
  - Création et entretien des zones d'activités
  - Promotion du tourisme :
    - Promotion
    - Gestion des offices de tourisme
- 3- Environnement (collecte, transport, stockage, tri des déchets)
- 4- Accueil des gens du voyage

⇒ **COMPETENCES OPTIONNELLES :**

- 1- Equipement structurant et sports :
  - Centre aquatique
  - Terrain d'aviation
  
- 2- Action sociale intérêt communauté et santé :
  - Action en faveur des jeunes via les missions locales
  - Partenariat avec les organisations chargées de favoriser l'accès à l'emploi

⇒ **ACTIONS FACULTATIVES :**

- 1- Aménagement de l'espace
  
- 2- Développement économique :
  - Complément au tourisme
  - Chemins de randonnée
  - Commercialisation et vente de produits touristiques
  - Taxe de séjour
  
- 3- Environnement :
  - Signalétique du territoire communautaire
  - Entretien des espaces verts, voies d'accès et ronds-points du Parc Bresle Maritime et de la zone d'activités de Saint Pierre en Val
  
- 4- Petite enfance, enfance et jeunesse :
  - Aides aux financements des formations BAFA – BAFD
  - Relais d'assistantes maternelles
  - Participation aux financements des structures d'accueil de la petite enfance conventionnées (les Lutins)
  - Organisation, développement et gestion des accueils de loisirs pendant les petites et grandes vacances
  
- 5- Apprentissage scolaire (classes maternelle et élémentaire) :  
Natation et transports des scolaires
  
- 6- Aménagement numérique du territoire (fibre optique déploiement)
  
- 7- Action sociale d'intérêt communautaire et santé :
  - Réalisation et suivi du contrat local de santé et du contrat intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance
  - Etude et besoins en faveur des personnes âgées
  - Offre de service à la personne (portage de repas, transfert à la demande)

- 8- Culture mise en réseau des bibliothèques
- 9- Instruction des permis de construire
- 10- Schéma de mutualisation
- 11- Adhésion et participation
  - Syndicat mixte du Pays BRESLE YERES
  - Somme Numérique
  - Seine Maritime Numérique

#### ⇒ **ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les principaux points :

- Nouveau règlement intérieur
- Compte tenu de la strate de population, institution d'un conseil de développement
- Régime fiscal : mise en place de la fiscalité professionnelle unique
- Commission locale d'évaluation des charges transférées est identique à la représentation des communes au sein du conseil communautaire

Dans ce principe de fiscalité professionnelle unifiée notamment pour la cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de cette collecte, il y a des principes de reversement de cette ressource financière constituée entre la communauté de communes et les communes membres fixés à la fois par des règles de l'Etat et des décisions prises par une commission d'évaluation des transferts de charges (dans nos statuts, la commission est identique au conseil communautaire).

Voilà ce que j'ai ressorti de plus important dans les nouveaux statuts. Est-ce que vous avez des questions à poser sur ce sujet avant qu'on voit le texte de la délibération ? »

Mme GAOUYER : « Sur cette page qui n'est pas numérotée, mais on est sur le 2.3.G. »

M. DERRIEN : « On est sur le projet de statuts c'est ça ?

Mme GAOUYER : « Non, l'action sociale d'intérêt communautaire, d'accord ? Vous avez dit "transfert", c'est "transport", on est d'accord ? »

M. DERRIEN : « "Transport", pardon. »

Mme GAOUYER : « Sur la page d'avant, le 2.3.E/ Equipements structurants et sport, vous

avez dit "vers les piscines". »

M. DERRIEN : « Vers la piscine, j'ai dit "les piscines" ? »

Mme GAOUYER : « C'est écrit "les piscines". »

M. DERRIEN : « Non "la piscine". C'était écrit "les piscines" dans le sens où on aurait peut-être plusieurs piscines, s'il y en avait une autre à développer. C'était ça l'esprit. »

Mme GAOUYER : « C'est un mot d'ouverture ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Maintenant je voudrais en venir au 2.3.D/ Petite enfance et j'aimerais bien avoir quelques informations sur la dernière ligne "organisation, développement et gestion des accueils de loisirs mis en place pendant les petites et les grandes vacances scolaires", parce que dans ce que j'avais lu par le passé, mais bien sûr il y en a qui veulent dire que je dis des bêtises sur le passé, c'était "compétence enfance jeunesse", transféré intégralement. »

M. DERRIEN : « C'est cela. »

Mme GAOUYER : « Et bien non, ce n'est pas cela qui est écrit. »

M. DERRIEN : « Cela a été la compétence enfance jeunesse transférée dans les nouveaux statuts, uniquement pour les petites et les grandes vacances scolaires, pas les mercredis. »

Mme GAOUYER : « Le texte du Préfet c'est quand on prend, on prend l'intégralité. »

M. DERRIEN : « Vous n'étiez pas présente quand on a fait les statuts ? »

Mme GAOUYER : « J'ai fait un courrier en ce sens aussi. »

M. DERRIEN : « D'accord. »

Mme GAOUYER : « C'est un courrier du Préfet qui dit "quand on prend des compétences, on ne les prend pas en partie, on les prend intégralement". Alors est-ce qu'il y a un autre texte qui dit "maintenant il n'y a plus besoin de prendre intégralement" ? Auquel cas vous répondriez à ma question. »

M. DERRIEN : « Mais je ne suis pas en mesure de répondre à votre question aujourd'hui. »

Mme GAOUYER : « Et bien c'est dommage, c'est dommage parce que moi j'aimerais avoir

des informations sur nos centres de loisirs de la ville d'Eu. Que deviennent-ils ? Puisque non seulement là il s'agit d'ajouter des communes, mais il s'agit aussi à ce 1er janvier, ces compétences nouvelles. Qu'est ce qu'il advient de la ville d'Eu et de ses centres de loisirs ? »

M. DERRIEN : « Je peux vous répondre sur ce point là, pour l'instant l'étude est en cours au sein de la Com. de Com. Je sais que les techniciens ont tous été contactés, que ce soit les techniciens du Centre des Fontaines et puis de la Hêtraie et pour l'instant je n'ai pas encore d'éléments pour répondre précisément à votre question, parce que la communauté de communes n'a pas encore étudié et proposé des solutions. La seule chose que je peux vous dire c'est j'ai demandé très clairement à ce que les deux centres de la ville ne soient pas ignorés pour la prochaine organisation concernant les jeunes. »

Mme GAOUYER : « Il y a des voitures qui existent avec un turbo. Parce que là on est le 17 novembre. Il faut qu'au 15 décembre tout soit acté parce que cela doit être défini. Donc est-ce qu'il y a une option turbo ? »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas compris. »

Mme GAOUYER : « Normalement, trois mois avant, les choses sont arrêtées parce qu'il y a du personnel derrière. »

M. DERRIEN : « Madame, vous savez très bien que ce débat là vous devez le porter en conseil communautaire, vous en faites partie. »

Mme GAOUYER : « Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais mon collègue, Monsieur BARBIER, en a parlé. Pas dans le détail mais il en a parlé, "on verra plus tard" et on allait même voter avant qu'il ne reprenne la parole pour dire "et au fait, ce point là vous l'avez écarté". Maintenant dites quelque chose. On est d'accord Monsieur BARBIER ? »

M. BARBIER : « Alors là c'est une question locale. Vous me connaissez, la communauté cela m'intéresse. Mais là on pose une question locale, c'est à dire que vont devenir effectivement les centres de loisirs, c'est à dire les jeunes, les activités et aussi les salariés ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. BARBIER : « Qui sont du secteur privé associatif et d'autres villes ont un secteur public. Donc voilà, enfin y a plein de complications de statuts et c'est vrai que cela semble court pour organiser tout cela, voilà c'est tout, c'est la question que l'on pose. »

M. DERRIEN : « Je ne peux être que d'accord sur le sens "court", mais moi je crois qu'on aura des éléments dans les prochaines semaines, avant la fin de l'année, pour répondre à vos questions. »

M. BARBIER : « Ça d'accord et maintenant j'aimerais avoir votre avis, c'est à dire qu'est-ce que vous allez défendre ? »

M. DERRIEN : « Je vais défendre la position que j'ai déjà défendue, c'est à dire les jeunes enfants de notre ville, voire d'autres villes, jusqu'à 12 ou 13 ans, c'est la Hêtraie et puis tout ce qui concerne les ados, cela fait 2 ans que se tient le même discours, sur le Centre des Fontaines. »

M. BARBIER : « Ça d'accord, sur les activités, j'ai entendu. Maintenant sur les structures et leurs salariés ?

M. DERRIEN : « Après il n'y a pas que cela. On est en train de préparer, je l'ai dit il y a une semaine aux deux présidents d'associations, on est en train de préparer, sur les autres activités, une discussion sur les conventions parce qu'en fait il faut ajouter les deux puisqu'il y aura des activités propres dans ces centres concernant d'autres activités que ce qui concerne les activités ALSH. Donc là il y a aussi des choses, je l'ai dit, je prépare le projet de convention pour avoir une base pour commencer à discuter avec les deux associations. Je pense aux mercredis, par exemple, qui ne sont pas dans les vacances scolaires, l'aide aux devoirs. »

Mme BRIFFARD : « Quand Monsieur BARBIER dit "votre position", vous en parlez mais il faudrait donner, par exemple pour les TAP, sachant que vous avez dit "la Hêtraie aura les petits" »

M. DERRIEN : « Les activités périscolaires pour l'instant ne sont pas remises en cause. »

Mme BRIFFARD : « Non mais justement c'est important de savoir, de dire, que ça ne changera rien au niveau des TAP même si la maison des jeunes s'occupe des ados. »

M. DERRIEN : « Je vous le confirme. »

Mme BRIFFARD : « Voilà c'est important, il y a les TAP et il y a le périscolaire parce que cela doit être écrit dans la convention, c'est important. »

M. DERRIEN : « C'est ce que l'on va vous préparer. »

Mme BOUQUET : « Et pour les TAP on est bien clair, de toute façon cela concerne toutes les associations eudoises, pas forcément que ces deux associations là, donc pour l'instant il n'y a pas de changement pour l'ensemble des associations eudoises. »

Mme BRIFFARD : « On est entièrement d'accord mais je ne voudrais pas qu'après on dise "oui mais vous vous occupez des ados donc on est en légitimité de vous retirer des TAP. »



Mme BOUQUET : « Sur les TAP, vous savez que tout est ouvert, on fait un appel à toutes les associations, en général on se met d'accord par rapport à ceux qui nous répondent. On n'a jamais eu de restrictions par rapport aux autres associations, il n'y a pas de raison. On continue sur ce schéma là. En revanche pour les TAP, vous savez je réponds pour l'année scolaire, on ne sait pas ce qui nous attend pour la suite des TAP, au point de vue national. »

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, la communauté de communes va exercer, donc à compter de début 2017, la compétence concernant les actions de développement économique et la promotion du tourisme. Donc à un mois du transfert de ces compétences, qu'en est-il Monsieur le Maire du bilan des actions économiques pas de votre bilan d'action économique mis en place et notamment des boutiques à l'essai ? D'autre part avez-vous chiffré les économies que la ville va réaliser suite à ce transfert de compétences ? Merci. »

M. DERRIEN : « Les boutiques à l'essai cela ne fait pas partie des statuts de la Com. de Com. donc on ne traitera pas de cela dans cette question là. On est sur le projet de statuts de la CCBM la question est quel est votre avis sur les futurs statuts de la Communauté de Communes ? Le bilan de l'activité touristique de l'année 2016 sera fait en 2017 et pas maintenant. »

Mme DUCHAUSSOY : « Mais moi j'aimerais avoir votre bilan économique pour l'année 2016. »

M. DERRIEN : « Vous l'aurez pour 2016 début 2017, pas maintenant, l'année 2016 n'est pas finie et on a besoin du compte administratif pour faire ce bilan économique. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, j'aimerais que l'on reprenne un certain nombre de points justement des statuts de l'office de tourisme. Je voudrais d'ailleurs rappeler que lors du conseil communautaire où ces statuts ont été votés par la majorité, j'étais le seul eudois à m'abstenir. J'aimerais savoir déjà si vos colistiers ont été informés, si vous leur avez transmis les documents que nous avons reçus hier de la Com. de Com., qui donnent un certain nombre d'indications notamment pour la compétence tourisme dont je vais vous parler. Parce qu'il y a deux jours, les gens de l'office de tourisme lors de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'association office de tourisme, s'inquiétaient quand même du devenir du tourisme même si cela ne les concerne plus et vous leur avez dit "la Com. de Com. c'est nous, je n'ai pas à convaincre, je suis la Com. de Com. »

M. DERRIEN : « Vous traduisez, attendez Monsieur n'exagérons pas. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, j'ai réécouté votre intervention. »

M. DERRIEN : « Je ne veux pas que vous traduisez une mauvaise information. Je n'aime pas les discours en disant "ce n'est pas moi c'est la Com. de Com.", je considère que les Maires, les adjoints qui sont délégués, vous, faites partie de la Com. de Com. et c'est cela le

message que j'ai passé, pas un autre message. Quand je dis "je suis la Com. de Com." ce n'est pas Yves DERRIEN, nous sommes un partisan de la Com. de Com. et donc on n'a pas le droit de dire "la Com. de Com. a fait cela", je ne me sens pas le droit de dire personnellement "la com. de com., je ne suis pas d'accord avec elle" ou je le dis en séance communautaire. Voilà, ne traduisez pas mes messages d'avant-hier, s'il vous plaît. »

M. DUCHAUSSOY : « Permettez-moi de continuer mon propos. Nous sommes, à Eu, neuf représentants au conseil communautaire, actuellement nous sommes quarante et un à la communauté de communes, ce qui représente pour la ville d'Eu un petit 25 %. A partir du 1er janvier nous serons cinquante deux, ce qui fait que la ville d'Eu ne représentera plus qu'un petit 20 %. Je vois mal, dans ces conditions, comment on va faire entendre exclusivement la voix de la ville d'Eu. Je note d'ailleurs que, dans le dossier que nous a envoyé la Com. de Com. hier soir, le nom qui va être retenu pour l'office de tourisme inter communautaire, c'est "office de tourisme intercommunal destination Le Tréport – Mers" Exit la ville d'Eu, c'est un premier point. Ensuite moi je suis quand même inquiet parce que finalement on nous demande un chèque en blanc, vous nous demandez un chèque en blanc ce soir, vous demandez à l'ensemble du Conseil Municipal un chèque en blanc qui va quand même engager l'avenir de la ville d'Eu, que ce soit sur le tourisme, que ce soit sur la petite enfance, que ce soit sur la fiscalité. On engage donc l'avenir de la ville d'Eu et on n'a pas de réponse. On ne sait pas comment cela va se passer par exemple pour les offices de tourisme, y compris dans l'ordre du jour du conseil communautaire de mardi soir, on va tout simplement nous proposer la création d'un SPA, comme on l'a fait ici, au 1er janvier 2017. Mais c'est tout, cela ne donne pas de détails, que va-t-il se passer pour le personnel, par exemple des offices de tourisme, pas seulement celui de la ville d'Eu, de tous les offices de tourisme ? On ne sait pas. Et là on nous demande de dire "Et bien ok, c'est d'accord, on y va". Et puis que va-t-il se passer pour la promotion de notre ville ? Puisque comme il a été souligné mardi soir, effectivement nous avons quatre offices de tourisme qui sont en bord de mer et nous on n'a pas la mer, on a la Bresle mais cela n'intéresse pas beaucoup les touristes. Donc finalement quand les touristes viennent à Eu, c'est pour le patrimoine. Si l'office de tourisme intercommunal ne vend que la mer, je pense qu'on peut fermer boutique tout de suite à Eu. Cela me paraît quelque chose d'évident. La question des économies a été posée, il faut quand même savoir que si on reprend notre budget primitif, on a créé un service public administratif pour le tourisme avec un budget de 178 000 euros. Que vont devenir ces 178 000 euros puisqu'il est dit dans le projet de statuts de la Com. de Com. que, et cela vous vous êtes bien gardé de lire cette phrase, quand on parle de la fiscalité professionnelle unique, il y a une autre petite phrase intéressante "la communauté de communes opte pour la mise en place de la fiscalité professionnelle unique et fixera en plus du taux de CFE unique, les taux additionnels des taxes d'habitation et foncières déterminés en fonction du produit fiscal attendu", ce qui veut dire, soyons clair, à partir du moment où la Com. de Com. prend des compétences nouvelles, on l'a vu à Eu, 178 000 euros pour le fonctionnement de l'office de tourisme cette année, je ne sais pas combien c'est à Mers, je ne sais pas combien c'est au Tréport, bref il va falloir additionner les sommes, cela ne fera pas l'intégralité des sommes des cinq offices de tourisme mais quand

même cela va faire des sommes importantes. Idem pour la petite enfance, la Halte Garderie, aujourd'hui c'est 41 000 euros de subventions plus les locaux mis à disposition, donc tout cela ce sont des sommes qui vont être reprises par la Com. de Com. mais de quelle façon ? Par l'impôt sur le budget des ménages eudois ? »

M. DERRIEN : « Pas forcément Monsieur, ou au travers de la fiscalité. »

M. DUCHAUSSOY : « Sur le budget de l'ensemble des contribuables de la Com. de Com., ce qui permettra d'ailleurs une meilleure répartition, on a assez pleuré pour cela. »

M. DERRIEN : « Pas forcément s'il vous plaît, cela peut être repris sur les contribuables ou sur la fiscalité liée aux entreprises et aux commerces. »

M. RICHARD : « Ce qui sous-entend que le million qui va partir de la ville d'Eu, pour la FPU, ne reviendra pas en totalité ? On est bien d'accord ? »

M. DERRIEN : « Cela va dépendre de la stratégie et cela va dépendre de ce que décidera... »

M. RICHARD : « On abandonne donc une partie de nos ressources à la Com. de Com., je veux l'entendre. »

M. DERRIEN : « On les transfère Monsieur RICHARD donc les dépenses baissent donc on n'augmente pas les recettes sinon tout va augmenter Monsieur. »

M. RICHARD : « On abandonne. Si les dépenses baissent Monsieur, vous auriez annoncé, comme Mers, une baisse de la fiscalité à Eu suite au départ de l'office de tourisme et des Lutins. »

M. DERRIEN : « Mais je n'ai pas les moyens de vous annoncer cela parce qu'en fait les recettes vont baisser... »

M. RICHARD : « Donc les eudois paieront deux fois. »

M. DERRIEN : « Non Monsieur RICHARD.

M. RICHARD : « Bien sûr que si. »

M. DERRIEN : « On attendra et cela fera partie des discussions sur le budget 2017. »

M. RICHARD : « On vous y attend, c'est sûr. »

M. DERRIEN : « Merci Monsieur, moi aussi. »

M. DUCHAUSSOY : « Il m'a quand même été précisé ce matin à la Com. de Com. parce que je me suis renseigné concernant la fiscalité professionnelle unique, qu'en fait ce serait reversé sur la base de ce qui serait existant au 31 janvier 2016. Donc c'est ce qu'a d'ailleurs dénoncé Monsieur Emmanuel MAQUET, pourquoi ensuite faire preuve de dynamisme pour essayer de développer le commerce, la venue d'entreprises dans sa commune ? Puisque de toute façon ce sera ensuite réparti on ne sait pas très bien comment. »

M. DERRIEN : « Pourquoi développer pour sa commune ? Parce qu'on développe pour l'intérêt communautaire, pas forcément pour la commune, donc n'oubliez pas ça. On est en train de se transformer en France, il faut bien qu'on participe et on fait partie de la Com. de Com. et donc tout ce qu'on fera dans notre ville pour introduire une nouvelle entreprise, s'il y avait la possibilité, c'est dans l'intérêt communautaire. On est bien d'accord là-dessus ? »

M. DUCHAUSSOY : « Ah mais j'entends bien mais j'ai cru remarquer, lors des conseils communautaires, que l'intérêt communautaire n'était pas perçu partout de la même façon. D'ailleurs si l'on prend la prise de compétence optionnelle sur les équipements sportifs, on s'aperçoit que la seule chose que l'on ait prise en compte au niveau de la Com. de Com. c'est le centre aquatique parce que c'est vrai que c'est un très gros investissement c'est compréhensible. Mais aujourd'hui, Eu, Mers, Le Tréport vont continuer à payer, à entretenir, à investir dans des équipements qui servent à l'ensemble des habitants du territoire, pour parler comme on parle à la Com. de Com. et qui paiera au niveau fiscal ? Les Eudois, les Mersois, les Tréportais. Pour moi ce n'est pas tout à fait cela la vision de la Com. de Com. La vision de la Com. de Com. ce serait d'aller plus loin et que l'on mutualise tout l'ensemble des dépenses ».

M. DERRIEN : « Monsieur, on le sait Monsieur. Monsieur, c'est un premier départ, ces statuts sont un premier départ d'une nouvelle communauté de commune. C'est appelé à évoluer en permanence dans les années à venir. »

M. DUCHAUSSOY : « Néanmoins quand on assiste aux réunions de Com. de Com., on ne peut qu'être malheureusement que très pessimiste sur le devenir, chacun tirant la couverture à soi et vous le savez bien. Mais cela ne répond pas aux questions que l'on peut se poser aujourd'hui concernant la ville d'Eu. Vous nous demandez de voter, vous nous demandez finalement de donner un chèque en blanc à la Com. de Com. et vous ne nous apportez pas de réponses. Que va-t-il se passer avec l'office de tourisme qui est place Guillaume le Conquérant ? »

M. DERRIEN : « L'office de tourisme va être le bureau d'accueil touristique de la Com. de Com., un des bureaux d'accueil. »

M. RICHARD : « Avec un transfert des locaux, avec un transfert de personnel etc. ? »

M. DERRIEN : « Exactement. »

Mme GAOUYER : « Le lieu de l'office reste mais c'est la commune qui continue de payer le loyer. »

M. RICHARD : « Donc la commune paie le loyer et qui paie le personnel ? »

M. DERRIEN : « La Com. de Com. »

M. RICHARD : « C'est la Com. de Com. »

M. DERRIEN : « Et la Com. de Com. s'est engagée à reprendre tous les personnels et les contrats des membres des offices de tourisme. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, je viens de vous entendre dire que les choses vont évoluer, je suis très sceptique sur les évolutions. Je vais vous donner un exemple précis : j'arrive en 2008 aux commandes et je discute avec Madame le Percepteur sur le fait que nous avons des entreprises eudoises qui sont parties sur le territoire de la Com. de Com. et que nous devrions avoir des versements de la Com. de Com. J'ai aussitôt fait un courrier et "nous n'examinerons pas votre requête", c'est ce qui a été répondu, donc vous voyez ? »

M. DERRIEN : « Mais dans le cas de la fiscalité professionnelle unique, si le cas se produit et je vais vous donner un exemple qui pourrait nous concerner, puisqu'en fait quand on regarde dans les détails, je ne vais pas faire un grand cours sur la fiscalité professionnelle, vous en savez autant que moi, mais dans la fiscalité professionnelle unique à un moment on va transférer et on va transférer des sommes d'argent. C'est cet argent là qui constitue la discussion pour les années à venir, s'il y a des entreprises qui partent sur le plateau, on pourrait imaginer la somme qui a été discutée au moment de l'attribution de la répartition, elle n'est pas modifiée, vous savez que c'est tout le conseil communautaire puisque la commission d'attribution est égale, cela a été décidé, c'est dans les statuts, au conseil communautaire, donc il y a quand même des avantages. Pour le public, pour tous ceux qui ne connaissent pas, aujourd'hui si une communauté de communes se crée, l'Etat, les lois obligent à passer en fiscalité professionnelle unifiée. Nous on a le cas à traiter parce qu'au début de la création de la Com. de Com., ce choix n'a pas été fait et quand on regarde, on peut penser que ce n'était pas le bon choix qui avait été fait à l'époque. On est tous d'accord là-dessus. Donc on va passer à l'étape intermédiaire. Moi je crois personnellement que ce changement va permettre de changer l'état d'esprit du conseil communautaire et de progresser. C'est pour cela que personnellement je suis pour.

Est-ce que je peux lire le projet de délibération qui va être soumis au vote ?

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et les articles du Code Général des Collectivités Territoriales s'y rapportant ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016 portant projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime intégrant les communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt issues précédemment de la communauté de communes Yères et Plateaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes Bresle Maritime ;

Vu le projet de modification de statuts arrêté par le Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016 (annexe n°1).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ou de rejeter le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Donc on n'a pas mal discuté, maintenant je vous propose de voter. »

M. RICHARD : « Non. »

M. DERRIEN : « Comment ça "non" ? »

M. RICHARD : « J'ai autre chose à dire. Je vais vous lire un article de presse dans lequel vous êtes intervenu, vous verrez que pour vous comprendre c'est difficile. Réunion de quartier : "Avec l'arrivée dans les boîtes aux lettres des impôts locaux certains ont déploré l'augmentation de 29 % de la part relevant de la Com. de Com. Bresle Maritime. Une hausse qu'Yves DERRIEN a justifiée par la prise prochaine de nouvelles compétences par l'intercommunalité comme le tourisme et l'enfance jeunesse." Autrement dit vous nous dites là, à travers la presse, que la Com. de Com. a déjà anticipé, dans la hausse de ses impôts en 2016, la prise de compétence prévue en 2017. C'est bien cela ? »

M. DERRIEN : « J'ai du mal m'exprimer je pense, parce que quelque part les impôts, l'augmentation de 29 %... »

M. RICHARD : « C'est ce que vous avez dit, c'est dans le journal Monsieur, moi je lis. »

M. DERRIEN : « L'augmentation de 29 % a été signalée, il faut bien comprendre à quoi ce rapporte ces 29 %. Parce que c'est 29 % sur la part intercommunale, soit 50 % puisque certaines personnes l'ont dit et ce qui est vrai d'ailleurs sur la Taxe d'Ordures Ménagères, 29 % sur la part communale, ce qui représente une hausse des impôts sur la totalité de l'ordre de mémoire de 5 %. L'augmentation a été justifiée dans les budgets 2016 par l'introduction de la piscine, des acquisitions sur le terrain, un hangar d'aviation de mémoire et puis les travaux nécessaires qui ont été entrepris à la Com.de Com. Donc je me suis sûrement mal exprimé, ce n'est pas par rapport aux nouvelles dépenses. »

M. RICHARD : « C'est pourtant ce qui est bien écrit dans le journal et c'est ce qui a été dit à la réunion manifestement. »

M. DERRIEN : « Soit je me suis mal exprimé, soit la presse a mal compris mais bon, ce n'est pas dans les textes officiels. »

M. RICHARD : « C'est toujours les autres, c'est magnifique, c'est magnifique, on apprécie beaucoup. »

M. DERRIEN : « Cela n'a rien à voir avec le débat d'aujourd'hui Monsieur RICHARD. »

M. RICHARD : « Bien sûr que si. »

M. DERRIEN : « Bien sûr que non. »

M. RICHARD : « Bien sûr que si. »

M. DERRIEN : « Bon je propose de passer au vote. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, ce que je viens d'entendre là, je l'avais lu et puis je l'avais oublié. Je vous remercie de nous l'avoir rappelé mais on ne peut pas anticiper les dépenses. »

M. DERRIEN : « Bien sûr que non. »

Mme GAOUYER : « Bien sûr que non. Donc cela sera pire après quand il y aura un transfert. Sauf que notre transfert des différents lieux pour nos enfants cela sera en moins sur nos lignes pour être en plus en versement à la Com. de Com. par le biais de l'impôt. D'accord ? Mais il est dit dans la loi aussi que tout transfert de compétences doit se justifier à l'intérieur de la nouvelle ligne budgétaire qui précise que du coup le pactole qui était comme ça, il ne reste pas comme ça dans la commune. On est bien d'accord ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc vous devrez nous faire une information sur la somme des moins et que ce sera cette somme des moins qui sera en partie à l'impôt ou à différentes sortes de ressources. »

M. DERRIEN : « Et on fera cela au moment de l'élaboration du budget 2017. »

Mme GAOUYER : « Bien sûr mais normalement vous nous en devez l'information au préalable. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Parce qu'il est aussi dit à l'intérieur de ce qui règlemente les Com. de Com., qu'il y a des élus délégués à la Com. de Com. et qui doivent, de façon régulière, faire le compte rendu de ces réunions. Je ne vous ai jamais vu à l'initiative pour que nous parlions de ce qui se passe, sauf quand il y a un sujet brûlant. Donc il y a plein de sujets qui doivent être amenés sur la table indépendamment du moment du budget ou du compte administratif etc., pourquoi cela n'a pas lieu ? Question. Parce que là du coup on a une assistance qui veut dire "finalement la Com. de Com. elle nous ennuie, qu'est ce qu'elle nous apporte ?" Dans l'acte de démocratie, l'information permet de mieux vivre la démocratie et si on veut accuser la Com. de Com. et bien on ne communique pas. »

M. DERRIEN : « Sur la fonction ALSH je vais quand même vous expliquer, c'est comme sur les Lutins, je prends l'exemple des Lutins qui me paraît le plus facile à expliquer à l'assistance : nous donnons aux Lutins 30 000 euros de subventions par an, auxquelles il faut ajouter les 11 000 euros qui viennent de la CEJ. Donc je parle bien que de la partie payée par le contribuable eudois : sur ces 30 000 euros, cela correspond à peu près à un euro par heure donnée aux enfants, c'est un ordre de grandeur, je simplifie c'est peut être 33 000 mais c'est pour que les chiffres soient simples, il y a la moitié des enfants eudois. Le cumul des heures pour les enfants eudois cela fait 15 000 euros. La charge qu'on va transférer à la Com. de Com., elle va prendre 30 000 euros mais par rapport à la ville la charge transférée n'est que de 15 000. On n'aura plus à donner les 15 000 euros pour les autres communes puisque la Com. de Com. va prélever aux autres communes la différence, voilà un exemple d'utilité. C'est le même raisonnement pour l'ALSH. On le sait tous, il y a des enfants qui viennent soit à la Hêtraie, soit au Centre des Fontaines, qui viennent d'autres communes. La charge que l'on transfère concerne les enfants eudois, pas les enfants des autres communes. Les enfants des autres communes ce sont les autres communes qui participeront au financement de leurs propres enfants. Sur ces deux exemples là j'espère avoir été clair. »

M. DUCHAUSSOY : « Je dirais oui et non parce que vous prenez l'exemple des Lutins. L'exemple des lutins c'est très bien mais vous dites qu'il y a eu 30 000 euros de subventions : il y a 15 000 euros qui sont pour des enfants eudois, 15 000 euros pour des enfants qui sont extérieurs à la ville d'Eu, mais en réalité c'est bien 30 000 euros qui



sortaient du budget communal de la ville d'Eu et donc qui vont rester maintenant dans le budget communal de la ville d'Eu. »

M. DERRIEN : « Non, il n'en restera que 15 000 pour nous. Ces 15 000 euros sont "un gain" ou une dépense en moins de 15 000 euros. Les lutins seront financés par l'intercommunalité donc l'ensemble des communes qui sont actives dans les Lutins. »

M. DUCHAUSSOY : « Le financement Monsieur le Maire viendra bien de l'impôt levé par la Com. de Com. ? Non mais c'est là où je veux en venir. Il faut être clair pour le public je pense. Ce n'est pas le budget de la ville d'Eu qui va sortir 15 000 euros, on ne va pas avoir une ligne au budget primitif qui dit 15 000 euros s'en vont à la Com. de Com. pour la part eudoise de la garderie. »

M. DERRIEN : « Bien sûr que non, cela sera sur la fiscalité.

M. DUCHAUSSOY : « Donc la Com. de Com. va dire "je dois lever un impôt pour 15 000 euros".

M. DERRIEN : « Non, je ne dois pas lever un impôt, je dois équilibrer mes budgets recettes-dépenses. »

M. DUCHAUSSOY : « On est bien d'accord. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas une levée de l'impôt. »

M. DUCHAUSSOY : « Comme on va augmenter les dépenses de la Com. de Com., il va bien falloir qu'elle augmente sa recette et par conséquent, qu'elle augmente le taux d'imposition va un peu augmenter c'est vrai parce qu'on aura quelques recettes communes supplémentaires, mais il faudra bien que les taux augmentent pour compenser toutes les dépenses. »

M. DERRIEN : « Non, elle peut jouer avec la fiscalité des entreprises. Les recettes, de la Com. de Com., seront constituées de l'impôt et de la fiscalité qu'elle récupère des entreprises. »

M. DUCHAUSSOY : « La fiscalité des entreprises, pardon mais c'est de l'impôt. »

M. DERRIEN : « Oui mais qui n'est pas sur les eudois. »

M. DUCHAUSSOY : « Mais la fiscalité des entreprises, si on la redistribue dans les communes où elle est collectée comme il semblerait que ça doit l'être, au moins au départ, la façon de faire, et bien je ne vois pas comment la Com. de Com. pourrait se nourrir ou nourrir ses dépenses nouvelles avec. On est dans le flou là, c'est cela le problème. »

M. DERRIEN : « Non on n'est pas dans le flou, on est dans des équilibres budgétaires. On ne peut pas dire que l'on transfère et qu'automatiquement cela va augmenter l'impôt, je ne suis pas d'accord là dessus, pas du tout. On peut prendre des activités nouvelles, même dans une commune, sans augmenter l'impôt cela dépend comment on répartit les dépenses et comment on travaille pour équilibrer les budgets. »

M. DUCHAUSSOY : « Expliquez-nous comment parce que vous transférez des dépenses, d'accord, vous transférez des charges et vous ne transférez pas de recettes. »

M. DERRIEN : « Comment on a fait à la commune d'Eu, avec les baisses de dotations de l'Etat, sans augmenter les impôts ? Parce qu'on a joué sur d'autres postes budgétaires et on a réduit nos dépenses. Donc augmentation des dépenses ne veut pas dire forcément augmentation de l'impôt sinon les eudois auraient eu à se plaindre parce que 1 400 000 de réduction de l'Etat vous savez combien cela fait ? »

Mme GAOUYER : « Monsieur DERRIEN, là on a parlé du coût de fonctionnement des Lutins mais on n'a pas parlé du coût d'investissement. C'est un bâtiment qui appartient à la commune, qui a été rénové, qui a des lignes d'emprunts, donc la ville ne l'a plus à sa charge en fonctionnement mais continue d'avoir à sa charge l'investissement. »

M. DERRIEN : « Pas forcément Madame, il y a des règles dans la FPU qui transfèrent des investissements aussi. »

Mme GAOUYER : « Vous me ferez une petite note sur le sujet cela m'intéresse vraiment, mais pas qu'à moi, à mes collègues, je ne le joue pas personnelle. »

M. DERRIEN : « On prendra une journée pour expliquer la FPU. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est bien le problème finalement, même s'il faut y passer une journée passons y une journée mais au moins que l'on ait tous les éléments, que l'on vote en sachant. On est obligé d'aller chercher les éléments nous mêmes, moi j'ai appelé la Com. de Com. ce matin pour avoir les renseignements. »

Départ de Madame RICHE à 8h20.

M. DERRIEN : « Bien est-ce qu'on peut clore le débat maintenant et passer au vote ? »

M. BARBIER : « Si vous le permettez sur le fond Com. de Com., communes etc., moi je trouve que le débat me met mal à l'aise parce que je suis de la commune d'Eu mais je suis de la Communauté de Communes. Les Lutins d'accord, il y a des gamins qui viennent de l'extérieur, l'école de musique il y a des gamins qui viennent de l'extérieur et ces gens-là aussi ils amènent, peut être qu'ils travaillent ici, peut être qu'ils font leurs courses ici, je ne sais pas mais ils défendent le commerce voilà. C'est le premier point. Après sur vos propos

Monsieur DUCHAUSSOY, je suis d'accord avec vous sur l'histoire de l'office du tourisme, je l'ai lu, comme vous hier en le recevant cela m'a fait sauter "Tréport - Mers" pour un office du tourisme qui veut être communautaire, à mon avis cela va être le bazar à la Com. de Com. la semaine prochaine. Et puis après sur les propos de Monsieur MAQUET il ne me semble pas que la ville de Mers a complètement joué le rôle qui est le rôle du développement de la communauté, dans la mesure où la ville de Mers a créé une zone commerciale qui a vidé les autres villes etc., donc les leçons... »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur BARBIER, c'est bien ce que je dis quand je dis que finalement tout le monde tire la couverture à soi, on est d'accord. Et finalement pour que la Com. de Com. fonctionne réellement, il aurait fallu arriver à une fiscalité, pas seulement une fiscalité professionnelle, mais à l'ensemble de la fiscalité pour la Com. de Com., on est d'accord, là cela aurait du sens. »

M. BARBIER : « Mais je n'étais pas à la création. »

Mme GAOUYER : « Moi non plus je n'étais pas là à la création même s'il y a longtemps que je suis intéressée par la ville d'Eu. Mais ce que je veux dire c'est qu'on est sur le tourisme, Madame RICHE comme moi-même, nous n'avons pas eu de convocation pour les deux dernières réunions de la Com. de Com., nous avons fait l'une et l'autre une réclamation. Je trouve mon nom sur la liste mais cela n'est pas arrivé chez moi, j'ai fait fouiller tout mon ordinateur, je n'ai pas reçu le message de la Com. de Com. et à mon avis, les choses se sont décidées dans les deux dernières réunions. »

M. DERRIEN : « Vous parlez de la réunion communautaire ? »

Mme GAOUYER : « La commission tourisme à la Com. de Com. Je n'ai pas eu la précédente convocation ni celle d'avant. J'ai fait une intervention auprès de Monsieur MARCHETTI, du coup la personne qui dirige ce service m'a réadressé les deux convocations. Mon nom figure mais ce n'est pas arrivé, c'est bizarre, il y a des mystères dans l'informatique et Madame RICHE est comme moi. Et vous rappelez le nom du nouvel office de tourisme ? »

M. DERRIEN : « Peut-on passer au vote s'il vous plaît ? »

M. DUCHAUSSOY : « Moi, personnellement, dans le flou artistique dans lequel nous sommes je voterai contre. »

M. DERRIEN : « Et bien on vote. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? »

M. RICHARD : « Il ne sera pas tout seul, croyez moi parce que là, je ne vous donnerai pas un chèque en blanc pour cela, il faudrait avoir confiance pour voter pour mais cela en est très

loin. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, nous allons voter pour mais avec tous les bémols de demandes d'informations que nous avons dit publiquement là ce soir. Nous avons besoin d'une somme d'éclairage qui concerne la ville d'Eu donc j'aimerais qu'on s'attaque à ce sujet là avant le 15 décembre. »

M. DERRIEN : « Je suis d'accord. On passe au vote. Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Merci beaucoup. »

M. RICHARD : « 5 contre. »

M. DERRIEN : « 5 contre avec Monsieur LARZET, bien entendu. »

Mme GAOUYER : « Il y a un votant de moins qu'à l'entrée, Madame RICHE est partie. »

M. DERRIEN : « Elle a donné pouvoir. »

## **7) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES – N°2016/260/7.10**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la législation établit les modalités du concours aux communes des receveurs municipaux.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, il y a lieu d'attribuer au receveur municipal Monsieur Philippe LESAGE, l'indemnité de conseil au taux de 100% dont le montant est égal à 1 825,61 € au titre de l'année 2016.

Une indemnité de confection du budget d'un montant de 45,73 € lui est également attribuée pour l'année 2016.

Il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder à Monsieur Philippe LESAGE une indemnité de conseil et une indemnité de confection de budget pour un montant brut global de 1 871,34 €.

M. DERRIEN : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

**8) TRANSPORT SCOLAIRE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE – N°2016/261/DEL/7.2**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2011/313/DEL/7.2 du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal avait autorisé la reconduction, pour les années 2011 à 2015, de la participation communale de 50 % des frais de transport scolaire au profit des élèves eudois de maternelles, primaires, collèges et lycée.

La nouvelle convention de délégation de mission d'organisateur local de transport scolaire avec le département ayant été signée en 2015, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour quatre ans, à compter du 1er septembre 2015, la participation communale à hauteur de 50 % des frais de transport scolaire au profit des élèves eudois de maternelles, primaires, collèges et lycée fréquentant le réseau départemental scolaire.

M. DERRIEN : « A titre d'information : ceci concerne aujourd'hui quatre familles, pour des transports vers :

- le lycée Pablo Neruda à Dieppe pour un montant annuel de 30 €
- le lycée le Hurlevent au Tréport pour un montant annuel de 65 €
- le lycée Anguier à Eu - 2 enfants pour un montant annuel de 130 €
- le lycée Anguier à Eu – 1 enfant pour un montant annuel de 65 euros.

Avez-vous des questions particulières ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui Monsieur le Maire, je voudrais être certain qu'il n'y a pas d'erreur de date. C'est bien le 1er septembre 2015 ? »

M. DERRIEN : « Oui le service scolaire n'a pas transmis la demande. »

M. DUCHAUSSOY : « On est quand même le 17 novembre 2016, c'est un peu surprenant. »

M. DERRIEN : « On le dira, on les informera. »

M. HAVARD : « Monsieur le Maire, je mettrai simplement "à compter rétroactivement du premier septembre 2015". »

M. DERRIEN : « Qu'est-ce que j'ai mis ? »

M. HAVARD : « Non mais rajoutez "rétroactivement". »

M. DERRIEN : « Oui. On passe au vote. Qui est contre ? »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

**9) ÉCOLE MATERNELLE MELUSINE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION – N°2016/262/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le contexte actuel de risque terroriste sur le territoire national, la sécurisation des écoles et notamment de leur accès, est une priorité de l'équipe municipale.

L'accès à l'école Mélusine nécessitant des travaux d'amélioration, l'opération de sécurisation consiste à rehausser les clôtures et remplacer les portails, conformément aux recommandations de la Gendarmerie nationale.

La clôture existante d'une hauteur de 1.20 m sera remplacée par des éléments de 1,70 m fixés sur un muret de 30 cm de haut. Les portails d'entrée seront également remplacés par des éléments d'1,70 m de hauteur.

Les travaux d'une durée de quinze jours qui seront réalisés en régie par les agents des services techniques, sont estimés à la somme HT de 16 604,00 € soit 19 924,80 € TTC. En outre, ils sont éligibles au programme du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de l'Etat et de tout financeur potentiel les subventions les plus élevées permettant la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Les taux de subvention sont au maximum de 80 % au regard du caractère prioritaire du projet après avis des services de Police ou de Gendarmerie. Là c'est suite à une visite de toutes les écoles qui a été faite par la Gendarmerie pour nous faire les recommandations afin de sécuriser les écoles. Des questions ? »

Mme GAOUYER : « Il est à rajouter que les précédents grillages datés de quarante ans passés, quarante deux ans. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je voudrais quand même rappeler une chose : la sécurité des enfants et de nos concitoyens est le fil conducteur de ma vie, mais quand même je voudrais vous rappeler qu'on est en guerre aujourd'hui même si vous l'avez nié par le passé. Qui peut croire qu'un terroriste, jeune, déterminé, sera arrêté par une clôture d'1,70 mètre ? Envisagez-vous de mettre un vitrage à l'épreuve des balles ? Comment allez-vous réguler la foule à l'entrée et à la sortie des écoles ? Parce que là c'est facile, il suffit d'arriver effectivement avec une arme et tirer dans le tas ou de balancer une grenade, ce n'est pas compliqué. Le ministre de l'intérieur refuse de communiquer le nom des fichés "S" au Maire. On découvre par la presse qu'une association gérant un foyer d'adolescents à Caen ignorait qu'un encadrant de nuit était fiché "S" et donc à même d'agir directement sur son lieu de travail, du producteur au consommateur si j'ose m'exprimer ainsi. L'état d'urgence n'a rien empêché, ni l'assassinat d'un couple de policiers chez lui, ni l'attentat de

Nice le 14 juillet, ni l'assassinat du Père Hamel dans son église à côté de chez nous à Saint-Etienne du Rouvray. Le FIPD, je vous le rappelle, fonctionne avec nos impôts, c'est le Fonds d'intervention et de Prévention de la Délinquance. Ne croyez-vous pas qu'avec deux mille deux cents milliards d'euros pour le pays, treize millions d'euros de dettes pour notre ville, il est temps de cesser de gaspiller de l'argent ? Il est temps de cesser de jeter de la poudre aux yeux des français pour leur faire croire que l'on fait quelque chose. Dans le cas présent je voterai contre. »

Mme DUCHAUSSOY : « Alors moi j'ai une question Monsieur le Maire, je voudrais savoir s'il y a des fichés "S" à Eu ? »

M. DERRIEN : « Je ne sais pas du tout Madame. »

Mme DUCHAUSSOY : « A bon. »

M. DERRIEN : « Dans nos écoles ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Les directrices des écoles voisines ont été informées par l'éducation nationale mais par contre les Maires ne sont pas au courant, alors bon d'après la directrice d'une école voisine il y en aurait un ici à Eu, deux à Criel et un à Incheville. »

M. DERRIEN : « Moi je n'ai pas du tout été informé donc je vérifierai vos propos, si je peux les vérifier. »

Mme GAOUYER : « Là Monsieur je suis très inquiète parce qu'un fiché "S" est quelqu'un potentiellement dangereux mais rien d'avéré, d'accord ? Je serai moi fichée "S" et vous le sauriez, j'attaque un procès à vous-même Madame pour avoir dit ce que vous avez dit, parce que je ne vois pas comment on peut dire à une institutrice, sur des individus qui ne sont pas ses enfants de maternelle, les enfants de maternelle ne peuvent pas être fichés "S" encore ? Non ? Rassurez-moi. »

M. DERRIEN : « J'espère que non. »

Mme GAOUYER : « Donc donner l'information fiché "S" sur un adulte pour une institutrice de maternelle, oh là là les dérives. »

M. DERRIEN : « Moi je n'y crois pas mais je vais vérifier votre propos Madame, je suis d'accord avec ce que vient de dire Madame GAOUYER. »

Mme DUCHAUSSOY : « Vérifiez, c'est la directrice d'un établissement qui en a fait part aux parents d'élèves. »

M. DERRIEN : « Ce sont des dires Madame, il faut tout vérifier avant de l'annoncer en

public. »

Mme DUCHAUSSOY : « Donc l'insécurité existe dans notre secteur. »

M. DERRIEN : « Je vais revenir à la demande de subvention qui fait suite à une recommandation de la Gendarmerie du Tréport après enquête autour de toutes nos écoles. Evidemment je suis partisan de faire ce qu'ils demandent, donc je vous mets cela au vote. Qui est contre ? Monsieur Duchaussoy, Madame Duchaussoy, donc 2 contre. Pauvres enfants. Qui s'abstient ? Personne. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous êtes des rêveurs. »

Mme GAOUYER : « Laissez-nous le plaisir de rêver. »

M. BARBIER : « On est utopiste. »

M. DUCHAUSSOY : « Non Madame, il faut être réaliste, il ne faut plus rêver. »

Mme GAOUYER : « Il faut les deux Monsieur pour se projeter dans l'avenir. »

M. DUCHAUSSOY : « Dans l'avenir quand vous entendrez les balles siffler vous pleurerez. »

M. DERRIEN : « Stop. On a voté, on passe à la question suivante. »

#### **10) CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AX N°27 SITUÉE LE LONG DU BOULEVARD HELENE**

M. DERRIEN : « Cela concernait une cession de la parcelle cadastrée au numéro 27 située le long du boulevard Hélène. C'était un problème analogue à ce qui avait été fait, vous vous rappelez, au niveau de la charcuterie sur la rue Clémenceau. La question tombe, je vous propose de ne pas la traiter parce que la personne qui voulait acquérir ce bien s'est désistée.

Mme GAOUYER : « Mais il faut de toute façon régler le problème. »

M. DERRIEN : « Oui on le réglera mais il faut voir maintenant si le propriétaire est d'accord pour payer les frais ou si c'est avec un nouvel acquéreur. On n'a eu l'information qu'hier. »

Mme GAOUYER : « Oui d'accord mais moi j'aimerais quand même, j'ai regardé cette maison, cet ajout est de la même époque que la construction de base donc à quelle époque cette maison a été construite ? Là dessus je ne le vois pas en regardant la façade et puis comment se fait-il que cela n'a pas été vérifié à ce moment-là ? Parce qu'on sait bien qu'on



n'a pas le droit d'entrer dans une propriété, mais là c'est sur la rue ce bout donc il y avait tous les éléments. On a traité l'autre fois rue Clémenceau de quelque chose qui a été fait et puis après on voit quelqu'un qui se permet de récupérer pour faire un garage. C'est ce que j'ai vu sur internet. »

M. DERRIEN : « Pour moi Madame, l'information que j'avais c'est que cela avait été ajouté après la construction. »

Mme GAOUYER : « Et bien allez voir. Ou alors c'était vraiment les restes de briques qu'ils avaient mais c'est exactement la même, exactement le même joint, il me semble. »

M. DERRIEN : « Pour moi j'avais eu l'info que c'était un rajout mais je vais vérifier. »

Mme GAOUYER : « Il n'y a peut-être pas beaucoup de délais d'écart donc il nous faudra des informations la prochaine fois, s'il vous plaît. »

M. DERRIEN : « Pour traiter ce dossier ? »

Mme GAOUYER : « Oui. »

M. DERRIEN : « Mais si le propriétaire refuse de payer les modifications, on sera obligé d'attendre qu'il vende à un nouvel acquéreur. »

Mme GAOUYER : « Non mais attendez, là on est sur 2 m<sup>2</sup> ? »

M. DERRIEN : « Oui tout à fait. »

Mme GAOUYER : « L'autre c'est un garage, on est sur 15 m<sup>2</sup>. Mais sur la base d'imposition cela change les choses tout ça. Cela fait combien de temps ? C'est le préjudice collectif, d'accord ? Tout à fait collectif et je trouve un petit peu facile de se permettre de rajouter. Les permis de construire il y a longtemps que cela existe. »

M. DERRIEN : « Oui mais Madame, nous, parce que vous auriez eu le même cas à traiter, on se trouve devant quelque chose, je crois qu'il est de notre devoir de traiter, si vous êtes d'accord. »

Mme GAOUYER : « Je suis d'accord qu'il faut traiter mais je trouve limite ce genre de chose mais ce qui veut dire qu'il y en a peut-être encore plein d'autres et là on est en limite de propriété, c'est à dire qu'il n'y a pas besoin de l'hélicoptère du service des impôts pour le voir. »

M. DERRIEN : « J'ai pris le parti, tant que l'on sera à la mairie, de tenter de régler toutes les questions administratives qui apparaissent. Là on l'avait vu, de toute façon il fallait le faire

pour que la vente se fasse, la vente ne se fait pas. La question on se l'ait posée mais je vais dans votre sens, quoi qu'il arrive il faut qu'on traite le dossier puisqu'il est apparu et il faut qu'on le traite jusqu'au bout. Est-ce que cela sera prêt la fois prochaine ? Ce n'est pas évident. Mais je peux m'engager à faire en sorte qu'on le traite de façon à ce que cette question, pour cette partie là, ne soit pas reposée. »

Mme GAOUYER : « Et aucun frais notarié pour nous. »

M. DERRIEN : « Evidemment. »

Mme GAOUYER : « Non mais cela va mieux en le disant. »

M. DERRIEN : « Oui. Sauf si ensemble nous décidions que pour clore le débat, l'importance, il fallait le faire. »

Mme GAOUYER : « Cela ferait jurisprudence pour les autres que nous révélerions après. »

M. DERRIEN : « Alors on ne le fera pas. Alors on va continuer sur le même ordre donc pas de délibération puisque la question tombe pour l'instant. Donc le problème va être identique mais différent sur la question suivante qui vaut son pesant de farine aussi. »

#### **11) SENTE COMMUNALE : DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC – N°2016/263/DEL/3.5**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le propriétaire de la maison située sur les parcelles cadastrées section AK n° 33 et n° 244 l'a saisi d'une demande concernant la sente communale appartenant au domaine public dont le tracé traverse l'habitation.

La maison concernée dans l'affaire a en effet été édiée autrefois de part et d'autre et sur la sente communale. Avant sa vente, le propriétaire souhaite donc régulariser la situation.

Une division parcellaire est donc proposée afin d'intégrer au domaine privé communal la sente d'une surface de 35 ca située quartier de la Maladrerie.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder :

- à la désaffectation du domaine public de la sente communale qui n'est plus de fait depuis longtemps affectée à l'intérêt général, condition sine qua non de son déclassement
- de donner son accord sur la nouvelle division cadastrale (annexe 3)

M. DERRIEN : « Etiez-vous étiez au courant ? »

Mme GAOUYER : « Pas du tout. Donc on est allé sur internet et c'est là qu'on a vu que c'est un garage qui est édié sur cette partie là. Mais le 244, il lui appartient déjà ? »

M. DERRIEN : « Ça je ne peux pas vous dire. Attendez je regarde. »

Mme GAOUYER : « Oui il faut préciser que l'entrée officielle est route de la Croix. Oui parce que comme il a un bout de construction sur le 244, il faudrait peut-être régler le problème en même temps, être sûr que les impôts sont au courant du petit bout qui se trouve au 244. Et que le 244 ce ne soit pas le 34 qui le paie. A vérifier. »

M. DERRIEN : « A vérifier. »

Mme GAOUYER : « Il n'y a pas de flèche. Et puis on est bien d'accord que s'il rachète, il rachète depuis la route de la Croix jusqu'à au fond du terrain ? Ce n'est pas que là où il y a le bout de maison, c'est toute la longueur. »

M. DERRIEN : « Dans ce qui est dit c'est la sente d'une surface de 35 ca, je vais vérifier par rapport à ce que vous avez dit. »

Mme GAOUYER : « A vérifier que c'est l'intégralité. »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Parce que cette construction elle a eu lieu quand ? »

M. DERRIEN : « Il paraît que c'est vieux mais quand ? »

Mme GAOUYER : « Oui mais vieux est tout relatif parce qu'il faut la notion de trente cinq ans. Dans la mesure où un citoyen peut nous reprocher... »

M. DERRIEN : « Sous réserve que tout est légal, est-ce que l'on vote ? »

Mme GAOUYER : « Bien sûr. »

M. DERRIEN : « Il faut que l'on vérifie la surface de la sente si cela va jusqu'au bout, à qui appartient la parcelle 244 et de quand date la construction ? Si on la trouve. »

Mme GAOUYER : « Oui la construction, parce qu'au vu comme ça sur internet, on dirait un poste de guerre mais la photo n'est pas de qualité pour savoir. »

M. DERRIEN : « On vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

**12) PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN): AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – N°2016/264/DEL/9.1**

Monsieur le Maire rappelle que le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la basse vallée de la Bresle a été prescrit par arrêté préfectoral du 4 septembre 2006 sur les communes d'Eu, Le Tréport et Mers-les-Bains.

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) est un document réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Compte tenu de la taille des documents, difficiles à reprographier, le dossier a été mis en consultation au Secrétariat général de la mairie où il est toujours consultable.

Ce dossier est approuvé par arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Ce plan de prévention des risques interdépartementale et donc soumis pour avis du Conseil Municipal, avant l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux articles R562-3 et R562-7 du code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal disposant d'un délai de deux mois à compter du 22 septembre 2016 pour rendre un avis qui, passé ce délai, serait réputé favorable, il lui est demandé donc je vous demande de formuler un avis à l'appui d'un extrait de la note de présentation jointe en annexe n°4.

M. DERRIEN : « En complément d'information : l'enquête publique est prévue du lundi 12 décembre 2016 au mercredi 25 janvier 2017. Monsieur Joël GAFFET est le commissaire enquêteur désigné pour conduire cette enquête. Il sera à la permanence de la mairie d'Eu le lundi 12 décembre de 9h30 à 12h30 et le mercredi 25 janvier 2017 de 14h à 17h. Le dossier complet sera mis à disposition du public à partir du 12 décembre, date à laquelle toutes les contributions écrites seront retenues. Il y aura l'ouverture d'un registre pour prendre les remarques de nos concitoyens. Je vais vous lire ce que j'ai déjà écrit à titre personnel, mais ce n'est qu'à titre personnel de Maire et après je vous lirai le plan de prévention, la délibération que je vous propose.

“Monsieur le Préfet,

Par courrier du 21 septembre 2016, vous m'avez transmis, pour avis du Conseil Municipal avant enquête publique, les documents relatifs aux projets de PPRN et je vous en remercie.

Avant présentation de ce projet pour délibération du Conseil Municipal et à la lecture des atlas cartographiques des aléas, des enjeux du zonage réglementaire, je vous fais part, d'ores et déjà, de mes plus vives réserves le concernant.

La ville d'Eu est en effet considérablement impactée par un zonage réglementaire qui condamne pour l'avenir des projets individuels de ses administrés comme ses projets collectifs. La majeure partie du territoire de la commune est soumis soit au risque d'inondation, soit au risque de remontée de nappe, soit au risque de submersion marine. Peu de quartiers échappent aux risques naturels, traduits dans le projet par un zonage à la fois injuste vis-à-vis des communes limitrophes non concernées par le PPRN, et exagérément pessimiste.

Le respect des nouvelles prescriptions qui seront annexées au Plan local d'urbanisme rendra ainsi impossibles aussi bien la transformation de l'hôpital, la création de nouveaux logements sociaux ou de maisons de retraite ainsi que la reconversion de l'ancien lycée situé rue de la République.

La population eudoise, concernée au premier chef par les dispositions prochainement applicables sera vraisemblablement sensible à ces excès de réglementation et de contraintes contenues dans un PPRN qui diminuera la valeur de leur patrimoine foncier et limitera drastiquement les autorisations de construire.

J'observe enfin que des incohérences dans le zonage rendent nécessaires à la fois des études complémentaires et l'inscription au registre d'enquête publique de nombreuses remarques.”

J'ai juste un exemple à faire, en dehors de la lettre que j'avais écrit, c'est le parc du Château. Le parc à la française est coupé en deux : une partie est en rouge et une partie est en rose, c'est juste au milieu.

“En conséquence, je vous informe que j'émets personnellement dès aujourd'hui un avis défavorable au projet de PPRN de la basse vallée de la Bresle.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.”

Mais ceci n'engage que le Maire et n'engage pas le Conseil Municipal. Avant de discuter, je

vais vous lire la délibération que je vous propose.

“Sans remettre en cause la nécessité d'un plan de prévention des risques naturels,

Considérant que la ville d'Eu est considérablement impactée par un zonage réglementaire qui condamne pour l'avenir des projets individuels de ses administrés comme certains projets collectifs,

Considérant que la majeure partie du territoire de la commune est soumis soit au risque d'inondation, soit au risque de remontée de nappe, soit au risque de submersion marine,

Compte tenu que peu de quartiers échappent aux risques naturels, traduits dans le projet par un zonage à la fois injuste vis-à-vis des communes limitrophes non concernées par le PPRN, et exagérément pessimiste.

Considérant que le respect des nouvelles prescriptions qui seront annexées au Plan local d'urbanisme rendra impossible aussi bien la transformation de l'hôpital, la création de nouveaux logements sociaux ou de maison de retraite ainsi que la reconversion de l'ancien lycée situé rue de la République,

Considérant que la population eudoise, concernée au premier chef par des dispositions prochainement applicables sera sensible à une réglementation excessive et à des contraintes qui diminueront à la fois la valeur du patrimoine foncier et les autorisations de construire.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de PPRN en souhaitant cependant un allègement des contraintes jugées excessives.”

Voilà ce que je vous propose mais on peut en discuter. »

Mme GAOUYER : « On évoque ces deux cartes là, quand on les met côte à côte il ne reste plus rien de viable, même pas au Mont Vitot parce qu'il y a les marnières donc finalement on peut peut-être demander à déménager tous. Excusez-moi, je préfère en rire mais c'est drastique et je pèse mes mots en disant celui-ci. Pour moi c'était évident qu'il fallait un avis réservé. J'espère que la population viendra massivement voir le commissaire enquêteur mais là par contre je suis un petit peu surprise, on va le voir deux journées. Quand on voit pour le plan d'occupation des sols, le nombre de fois où le commissaire enquêteur est venu. Alors à ne pas oublier, c'est que si on vient le dernier jour, il ne part pas le temps qu'il y a du monde. »

M. DERRIEN : « Moi ce que je pense, les journalistes sont là, qu'il faut vraiment que la population se déplace, sans que le commissaire enquêteur soit là, pour remplir le registre. Il

y a déjà une formule qui est possible c'est de remplir le registre. »

Mme GAOUYER : « Oui mais par contre il faut accompagner les gens pour rédiger. Parce que quand on a vu, pour le plan d'occupation des sols, comment il y a eu des interprétations, des mots, quand c'est lui qui a eu écrit. »

M. DERRIEN : « C'est une bonne remarque. »

Mme GAOUYER : « On sait bien que Eu cela veut dire "eau" en langage viking, mais là on va le payer. Et par ailleurs, effectivement il y a des raisons, c'est à dire qu'il y a eu Xynthia et que c'est quelque chose qui a démarré en 2006 et cela nous arrive en 2016, donc on ne le reverra peut-être pas sous notre mandat à donner l'aval ou pas, mais en attendant c'est effectivement le patrimoine de tous. Les gens qui sont là, tout ce qui est en violet est préjudiciable, donc il vous reste un petit peu des coteaux de Saint-Laurent et puis une partie du Mont Vitot sauf la rue de Mancheville qui elle aussi est impactée. Vous allez au Tréport moderne il y a des coulées de boue. Effectivement tout cela est le résumé de l'histoire. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

Mme GAOUYER : « C'est un fait. Est-ce que c'est possible que les cartes parlent d'elles-mêmes ? Il y en a quelques unes à sortir, je les ai faites toutes sortir les cartes, c'est très très instructif. Mais en attendant, demain, comment on fait pour vendre son patrimoine ? »

M. DERRIEN : « Madame DUCHAUSSOY ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Ce nouveau Plan de prévention des risques naturels est trop contraignant. Nous savons bien sûr qu'il peut y avoir des catastrophes naturelles mais là c'est vraiment le scénario catastrophe que les services de l'Etat nous imposent. Encore une fois l'Etat se protège en imposant aux communes et aux populations, des contraintes démesurées. Il faut savoir que si nous acceptons ce plan, il y aura des conséquences financières et économiques pour la ville et également pour certains habitants qui se trouvent dans les zones en violet. Ce sont les zones qui regroupent tous les aléas inondations, submersions marines, une remontées de nappes, ruissellements. Cela veut dire qu'il y aura obligation de travaux dans les cinq ans avec la mise en place d'espaces refuges. Contrainte également en cas de rénovation des logements, contrainte de reconstruction après sinistre. Nous avons à craindre également une baisse supplémentaire de la valeur des biens immobiliers qui se trouvent dans ces zones. En conclusion je voterai contre ce nouveau PPRN et je souhaiterais que les eudois viennent nombreux consulter ce plan de prévention des risques naturels et donnent leur avis lors de l'enquête publique, c'est très très important. Merci Monsieur. »

M. DERRIEN : « Je ne peux que vous donner raison. Quand même. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je crois que finalement la catastrophe dans cette affaire c'est les services de l'Etat. Moi je vous propose de prendre une délibération pour que l'on ferme l'ENA dans les plus brefs délais. Cependant je pense que vous nous avez proposé une délibération qui ne peut que retenir notre adhésion. Je veux quand même vous faire un petit reproche : vous le savez depuis le 22 septembre finalement, depuis le 22 ou le 23 septembre, et vous avez attendu le 10 novembre pour nous informer que l'on pouvait venir voir, consulter, le plan de prévention en mairie. Et là je trouve ça un petit peu dommage, moi personnellement je n'ai pas eu le temps. Si on veut que nos concitoyens se déplacent, je pense qu'il va falloir communiquer sur ce sujet là très vite. »

M. DERRIEN : « On a reçu les documents très très tard. Je vous donnerai la date. »

M. DUCHAUSSOY : « Donc en gros quand même, je résume, vous nous avez bien dit que vous proposiez que l'on dise qu'on n'était pas d'accord avec le PPRN.

M. DERRIEN : « Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de PPRN en souhaitant cependant un allègement des contraintes jugées excessives. »

M. DUCHAUSSOY : « On est d'accord. »

M. DERRIEN : « Parce qu'il est clair que la ville a connu des inondations il n'y a pas longtemps, il y a dix sept ans, donc on ne peut pas dire qu'on n'a pas à se prémunir d'un peu de prévention des risques naturels mais là ils sont allés trop loin. »

Mme GAOUYER : « Il y a dix ans, il y a eu des coulées de boue au Parc Sainte-Croix. »

M. DERRIEN : « Oui c'est cela. »

M. DUCHAUSSOY : « Il y en a même eu, souvenez vous, il y a quelques années avenue des Canadiens. »

M. DERRIEN : « Dix-sept ans. Est-ce qu'on passe au vote ? Attention, qui est contre la délibération ? Il faut faire attention, si vous votez pour cela veut dire que vous votez défavorablement, ce qui veut dire que si vous votez contre, vous êtes pour, on est bien d'accord ? J'aime le préciser. Donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc le projet de délibération est adopté à l'unanimité, projet de libération qui émet un avis défavorable. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous pourrez nous transmettre par mail le projet de libération finalement ? »

M. DERRIEN : « Oui, c'est quasiment ce qui est écrit dans le texte mais j'ai rajouté deux phrases, j'ai rajouté dans le projet de délibération "sans remettre en cause la nécessité d'un



plan de prévention" et "des constats jugés excessifs". »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, est-ce que c'est possible d'ajouter "activité économique" ? Parce que quand vous voyez tout ce qui se passe rue Lavoisier et puis les surfaces moyennes qui sont là, tout le monde est concerné. Alors il y a un petit chapitre dans le document. »

M. DERRIEN : « Ce que je vous propose de mettre c'est "considérant que la population eudoise et son activité économique concernées au premier chef par des dispositions prochainement applicables". »

Mme GAOUYER : « Oui. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est vrai qu'en plus, dans cette zone il y a cinquante ans c'était des marécages, c'était des marécages. »

### **13) AMELIORATION DE L'HABITAT : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INHARI N°2016/265/DEL/8.5**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par sa permanence hebdomadaire dans les locaux de la ville, l'association INHARI (anciennement Groupe Interrégional Habitat et Développement) a continué d'apporter des conseils en vue de l'amélioration de l'habitat et de l'aménagement du cadre de vie à Eu au cours de l'année 2016.

L'association INHARI proposant à la ville une nouvelle permanence du bureau de l'amélioration de l'habitat pour l'année 2017, la convention (voir annexe n°5) prévue pour une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2017 définit les prestations rendues par l'association. Leur montant est fixé à la somme de 12 589 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association INHARI.

M. DERRIEN : « Le bilan 2016 nous parviendra à la fin de l'année. Je vous donne quelques chiffres :

⇒ 9 permanences tenues dont 81 personnes rencontrées (Eu et alentours), soit une moyenne de 9 personnes par permanence.

⇒ 46 dossiers ont été déposés :  
– 16 dossiers sans suite  
– 12 dossiers en contact ou en attente de constitution  
– 15 dossiers déposés - en attente d'un accord de travaux

- 3 dossiers terminés

Le coût total des demandes est de 163 914 €

L'aide apportée aux personnes, pour les projets considérés, s'élève à un montant de 78 608 €

L'apport personnel, c'est la différence, est de 85 306 €

Ça c'était pour vous donner quelques chiffres de façon à ce que vous ne nous donniez pas une autorisation signée d'un chèque en blanc. Je n'ai pas les chiffres de l'année dernière, cela aurait été intéressant de regarder, on verra cela au bilan. »

Mme GAOUYER : « Je les ai reçus. Mais par contre on demande toujours une place pour siéger à cette commission d'attribution et voilà. Demandez à Monsieur LAMORIL s'il siégeait du temps où nous étions aux manettes. »

M. DERRIEN : « Je vais regarder. »

Mme GAOUYER : « Vous faites le surpris mais je vous l'ai déjà dit l'autre fois. »

M. DERRIEN : « Oui mais j'ai oublié. »

Mme GAOUYER : « Mais attention, vous m'inquiétez là, vous n'êtes pas encore jusqu'à présent avoir tout cumulé donc après cela va être pire. »

M. DERRIEN : « Ils râleraient. Ceux qui restent ici, râleraient si j'avais tout cumulé. Pas encore, cela viendra peut-être. Si je résume vous m'interpellez pour qu'INHARI vous rentre au conseil d'attribution. C'est cela ? »

Mme GAOUYER : « Je vous demande les mêmes droits que n'importe quels élus, qu'il y ait une juste répartition. L'opposition se doit d'être présente là et ce n'est pas seulement dans cette institution là. Vous nous avez shunté, c'est bien mais un jour on va se mettre très en colère sur le shunté. »

M. DERRIEN : « Il y en a assez comme ça qui se mettent en colère. »

Mme GAOUYER : « Non mais je ne lâche rien. »

M. DUCHAUSSOY : « Et je voudrais rappeler qu'aujourd'hui l'opposition représente quand même un tiers du Conseil Municipal. »

M. BARBIER : « Enfin nous on parle de la nôtre. »

M. DUCHAUSSOY : « Je parle de l'opposition globale Monsieur BARBIER, mais je ne

désespère pas que nous vous rejoignons et même que nous vous dépassions un jour, c'est encore long. Cela fait sourire Monsieur le Maire c'est bien. »

M. DERRIEN : « Vous savez il m'en faut beaucoup pour me déstabiliser et à eux aussi. Mme DUCHAUSSOY »

Mme DUCHAUSSOY : « Merci Monsieur le Maire, je pense pour INHARI que dans le cadre de la compétence optionnelle logement de la communauté de communes, celle-ci pourrait reprendre à son compte cette convention d'INHARI qui nous coûte quand même 12 589 € hors taxe par an. D'ailleurs plusieurs communes du canton sont concernées comme aussi Criel et Le Tréport. Monsieur le Maire, c'est l'occasion, je pense, de mettre fin à cette convention avec INHARI. »

M. DERRIEN : « Je crois que vous l'aviez déjà évoqué l'année dernière, j'avais refusé. La Com. de Com. pour l'instant de mémoire n'a pas la compétence logement. »

Mme DUCHAUSSOY : « Elle est optionnelle. »

M. DERRIEN : « Oui mais nous n'avons pas été retenus pour le 1er janvier 2017, ce n'est pas dans les statuts. »

Mme DUCHAUSSOY : « C'est une proposition. »

M. DERRIEN : « Pour l'instant on la fera à la Com. de Com. mais pour les statuts elle n'est pas dedans donc pour 2017 c'est hors de question. Notre pays souffre Madame, il y a des personnes qui ont un certain nombre de besoins. Il y a des logements qui ont besoin d'être améliorés. Qu'on ait un dispositif à la commune qui coûte une certaine somme, certes, mais qui ne met pas en péril son budget, me semble quelque chose à conserver. On passe au vote. Qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? Personne.

**14) RESEAU DES MUSEES DE NORMANDIE : CONVENTION D'ADHESION – N°2016/266/DEL/7.10**

Madame PETIT informe les membres de l'assemblée que le réseau des musées de Basse Normandie a été créé en 2003 dans le cadre du contrat du plan Etat-région.

En 2016, l'assise territoriale du réseau des musées s'est étendue au nouveau territoire régional. Le réseau des musées de Basse Normandie est ainsi devenu le réseau des musées de Normandie.

Riches de collections considérables et diversifiées, les musées participent à la conservation du patrimoine régional, au développement culturel et touristique et à la transmission des connaissances auprès des publics. Leur mise en réseau a pour objectif de

renforcer le tissu muséographique, en facilitant la coopération entre établissement, en proposant soutien et accompagnement et en organisant la mutualisation des moyens.

Le Musée Louis-Philippe ayant le statut de Musées de France, son adhésion au réseau est automatiquement acceptée par le Comité d'orientation du Réseau des musées de Normandie.

L'animation, la mise en œuvre et la gestion de ce réseau ayant été confiées à l'Etablissement public de coopération culturelle "la Fabrique de patrimoine" en Normandie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à intervenir (annexe n°6).

Mme PETIT : « Avez-vous des questions à poser ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci. »

#### **15) ADHESIONS 2016 A L'UNION DEPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE DE SEINE-MARITIME – N°2016/267/DEL/7.10**

Dans le cadre de la politique liée au développement et à la promotion du territoire communal, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 9 juillet 2015, la municipalisation de l'office de tourisme ;

Par délibération du 1er février 2016, la Ville a adhéré à la Fédération Nationale "Offices de Tourisme de France" et à la Fédération "Offices de Tourisme et Territoires de Normandie (OTN)" .

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal :

- pour adhérer également à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-Maritime dont nous avons reçu récemment l'appel à cotisation 2016
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion,
- à procéder au règlement du montant de l'adhésion pour 2016.

M. DERRIEN : « Donc c'est vraiment un appel de cotisation tardive, ce qui explique la question d'aujourd'hui à la fin de l'année 2016. »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui Monsieur le Maire, je voulais connaître le montant de cette adhésion mais aussi également les autres et pour 2017 que deviennent ces adhésions du fait de la reprise ? »

M. DERRIEN : « Je vous réponds tout de suite Com. de Com. La compétence tourisme n'a

plus à être exercée par les communes. On passe au vote. »

M. DUCHAUSSOY : « « Monsieur le Maire, puisqu'on parle de tourisme, j'évoquais tout à l'heure les comptes rendus de commission. Il y a eu une commission tourisme en septembre à laquelle je n'ai pas pu assister, malheureusement j'avais une autre réunion. A priori il n'y a pas eu de compte rendu de communiqué et cette commission devait faire état un petit peu de la fréquentation touristique cette année. Cela serait intéressant je pense, que l'ensemble des conseillers puissent avoir connaissance de cette fréquentation touristique. »

M. DERRIEN : « On vous préparera cela. Vous aurez cela début 2017, une synthèse début 2017. Je reviens à la question 15 donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.»

#### **16) REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE – MODIFICATION – N°2016/268/DEL/6.4**

Monsieur DENEUFVE informe l'Assemblée qu'afin de se conformer à la réglementation en vigueur et pour des besoins de pratique ou de sécurité, des modifications sont à apporter au règlement intérieur du cimetière municipal (voir annexe n°7).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement intérieur modifié du cimetière municipal.

M. DENEUFVE : « Avez-vous des questions ? »

Mme GAOUYER : « On l'a vu en commission. »

M. DENEUFVE : « On l'a vu en commission, vous avez fait des remarques que j'ai transmises. »

Mme GAOUYER : « Oui mais moi j'aimerais que vous alliez page 12, article 68 et puis est écrit un peu plus bas la durée du dépôt en caveau provisoire est fixée non plus à trois mois mais à un mois, je vous demanderai de revenir à trois mois. Vous savez c'est très très long pour réussir à voir le marbrier avec la pierre etc. Trois mois c'est vraiment le minimum. Je suis passée par là et je peux vous assurer qu'on est même peut être à cinq mois, dans mon cas personnel. »

M. DENEUFVE : « Bon on va en tenir compte. »

Mme DUCHAUSSOY : « J'avais la même question que Madame GAOUYER sur la durée de dépôt de trois mois, si c'était possible. »

M. DENEUFVE : « On va en tenir compte. »

M. DUCHAUSSOY : « Page 2 s'il vous plaît concernant l'article 7, le dernier paragraphe, je me pose une question concernant les crémations. Donc il est dit "En cas de crémation du corps, un registre est tenu au cimetière à la mairie, il consigne l'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion des cendres au jardin des souvenirs", cela ne me gêne pas plus que cela, "Pour les dispersions des cendres en pleine nature un registre est tenu en mairie pour les personnes nées à Eu", la question est simplement est-ce que c'est une disposition d'ordre légal ou est-ce que c'est une disposition prise par la ville d'Eu ? »

M. DENEUFVE : « C'est réglementaire, c'est légal. »

M. DUCHAUSSOY : « Alors on pourra avoir les références des textes ? La prochaine fois. »

M. DENEUFVE : « Oui on va vous les transmettre. »

M. DUCHAUSSOY : « Et puis pendant que j'ai le micro ouvert, page 3, article 12, le 2ème paragraphe "quiconque est", il faut rajouter "est", "quiconque est soupçonné d'emporter", la phrase c'est "quiconque soupçonné d'emporter un ou plusieurs objets", il manque l'auxiliaire. »

M. GAOUYER : « Non. »

M. DUCHAUSSOY : « Il y a aucune ponctuation dans la phrase "quiconque soupçonné d'emporter un ou plusieurs objets provenant d'une sépulture sans autorisation sera invité à entrer au bureau du cimetière pour vérification des faits," il y a une virgule, je peux respirer. Il manque de la ponctuation. »

Mme GAOUYER : « Il aurait fallu mettre une virgule après quiconque. »

M. DUCHAUSSOY : « Alors il aurait fallu mettre une virgule après quiconque, on est d'accord ? Parce que la phrase telle qu'elle est rédigée là c'est "quiconque est soupçonné d'emporter un ou plusieurs objets", ah bien oui, s'il n'y a pas de virgule il faut mettre l'auxiliaire, je suis désolé. Donc vous rédigez comme vous voulez mais en français s'il vous plaît. »

M. DERRIEN : « Il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote ? Non ? Vous avez des questions encore ? »

Mme GAOUYER : « "L'emplacement du terrain... sera attribué par le Maire une fois le décès survenu", alors moi je suis page 5, article 23, c'est quelques lignes en rouge qui sont rajoutées. Il y a une tradition ici, plein de personnes préparent leur sépulture. Vous avez le nom de famille mais vous n'avez pas de date donc quid de cette situation. "L'emplacement

en terrain commun ne peut être retenu à l'avance, il est attribué par le Maire une fois le décès survenu" »

M. DERRIEN : « C'est en terrain commun Madame. »

Mme GAOUYER : « Tout est terrain commun. »

M. DENEUFVE : « C'est la fosse commune. »

Mme GAOUYER : « Quand je me suis adressée à la mairie, nous étions en 1990, la personne, la première qui a été mise dans cette sépulture de ma famille savait qu'elle allait mourir. Je suis allée à la mairie, on m'a fait payer et je n'ai pas eu de lot. Je n'ai pas su où est ce qu'il fallait préparer. On a donné le lot une fois que cette personne était décédée, c'était en 1994. Alors en plus ma mère, qui était handicapée, s'est retrouvée dans les gravillons là-bas tout au bout, à devoir arpenter, c'était sensationnel. »

M. DENEUFVE : « On peut choisir son emplacement à l'avance aussi. »

Mme GAOUYER : « J'ai demandé, on m'a dit "non cela ne se fait pas". »

M. DENEUFVE : « Mais maintenant on peut. »

Mme GAOUYER : « Je connais des personnes qui avaient le droit de choisir mais ce n'était pas le lot commun de tout le monde, je n'ai pas eu le droit de choisir. »

M. DENEUFVE : « Le règlement intérieur a changé en 2011. »

M. DENEUFVE : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité Merci.

**17) TARIF CIMETIERE – MODIFICATION – N° 2016/269/DEL/7.10**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux tarifs supplémentaires aux tarifs déjà existants du cimetière municipal comme suit :

**CONCESSIONS**

Concessions	15 ans uniquement en renouvellement	30 ans	50 ans
2m <sup>2</sup>	170 €	300 €	500 €
<b>4 m<sup>2</sup></b>	<b>340 €</b>	<b>600 €</b>	<b>1 000 €</b>
1 m <sup>2</sup> cave urne	120 €	200 €	350 €
Columbarium	500 €	700 €	900 €
<p><b><u>Caveau provisoire pour un mois : 30 €</u></b></p> <p><u>Jardin du souvenir</u> : 56 € avec inscription sur registre</p> <p>La gratuité est accordée pour la concession des enfants âgés de moins de 5 ans (sauf dérogation du Maire), pour une période de 30 ans, au carré des enfants du cimetière.</p>			

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour cet ajout.

M. DUCHAUSSOY : « Il faut peut-être pour le caveau provisoire, étant donné que l'on vient de modifier dans le règlement intérieur, porter à trois mois la durée, il faut peut-être modifier dans la tarification, ajouter la possibilité des trois mois, pour que les choses soient claires. »

M. DENEUFVE : « C'est 30 euros par mois. »

M. DUCHAUSSOY : « Il n'y donc pas de tarif dégressif pour les longues durées ? »

M. DENEUFVE : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci. »



**18) PERSONNEL COMMUNAL – RECONDUCTION DE L'EMPLOI DU DIRECTEUR DE THEATRE MUNICIPAL DE EU – N°2016/270/DEL/ 4.2**

Madame PETIT indique à l'Assemblée que le poste de directeur du Théâtre municipal de Eu est occupé par voie contractuelle par un agent dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle les principales missions du poste :

- Direction du Théâtre de Eu,
- Assurer la direction administrative, organisationnelle et financière du Théâtre municipal (élaboration et suivi du budget, demandes de subventions, gestion des contrats et conventions...),
- Programmation et organisation d'événements culturels (conception de projets, recherche de financement, communication et relations publiques, activités pédagogiques, médiation culturelle...),
- Assurer la promotion de la programmation, l'animation des réseaux de partenaires professionnels et associatifs,
- Logistique générale (accueil des artistes...),
- Encadrement et management du personnel du Théâtre,
- Recrutement du personnel intermittent.

Monsieur le Maire indique que pour garantir la continuité du service, il est nécessaire de reconduire le poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il propose la création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet dont les modalités de recrutement et de rémunération sont fixées comme suit :

- Emploi : Direction du Théâtre
- Durée : 12 mois (du 01/01/2017 au 31/12/2017)
- Grade : attaché territorial (cadre d'emplois des attachés territoriaux)
  
- Rémunération : Echelon 7 de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB 588 IM 496) revalorisé suivant la valeur du point et augmenté des primes et indemnités réglementaires s'il y a lieu.
  
- Niveau de recrutement : Diplôme, formation de niveau bac + 3 minimum, expérience acquise dans la direction d'une salle de spectacles, nécessité de justifier d'un solide réseau professionnel (théâtre, action culturelle), connaissances approfondies du spectacle vivant, bonne aptitude au management.
  
- Modalités de recrutement : le poste sera pourvu par voie statutaire ou conformément à l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui

autorise le recours à un agent non titulaire sur un emploi permanent afin de pourvoir un emploi du niveau de la catégorie A.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour la reconduction du poste à compter du 01/01/2017, dans le cadre des dispositions ci-dessus mentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la reconduction de cet emploi et au recrutement.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 du budget Théâtre 2017.

Mme PETIT : « Y a-t-il des questions ? »

M. DUJEANCOURT : « Le contrat initial de la directrice du Théâtre était de quelle durée ? »

Mme PETIT : « Un an renouvelable. »

Mme GAOUYER : « Justement, on ne peut pas renouveler x fois, c'est ça le problème. »

Mme PETIT : « C'était trois ans et maintenant un an, excusez-moi. Elle a repris la saison qui était en cours, elle a fait sa deuxième saison, donc cela fait trois ans. »

Mme BRIFFARD : « Elle est arrivée en décembre 2014 ? »

Mme PETIT : « Oui décembre 2014.

Mme BRIFFARD : « Cela fait deux ans ».

M. BARBIER : « Si c'est un contrat de trois ans,... »

Mme PETIT : « Je n'ai pas fait le contrat moi-même, je suis désolée, c'était un an renouvelable une fois. »

Mme BRIFFARD : « Oui mais pourquoi, puisqu'on est déjà à deux ans ».

M. DERRIEN : « Mais on le renouvelle encore. »

Mme GAOUYER : « Il a été renouvelé deux plus un, cela fait trois. »

Mme PETIT : « Non, elle a pris ses fonctions en janvier 2015, nous allons être en janvier

2017, alors cela fait deux ans. Et là il s'agit de renouveler le contrat pour l'année qui vient. »

M. BARBIER : « C'est la question, pourquoi un an ? »

Mme PETIT : « Pourquoi une seule année ? »

Mme GAOUYER : « Oui. »

Mme PETIT : « Pourquoi pas ? »

Mme GAOUYER : « Mais après vous vous amputez »

Mme PETIT : « Je m'ampute de quoi ? »

Mme GAOUYER : « Vous n'avez le droit de faire qu'un an de renouvellement après ».

Mme PETIT : « Mais c'est un CDI ? »

Mme GAOUYER : « Mais non ce n'est pas un CDI. »

Mme PETIT : « C'est un CDD. »

Mme GAOUYER : « Un CDI c'est à durée indéterminée, on parle bien de durée. On est sur un CDD et on a le droit à une base et deux renouvellements, ce qui fera trois au total. Là vous avez déjà deux années, vous allez rajouter une année et après vous aurez quoi comme possibilité ?»

Mme PETIT : « Un CDI ou un concours.

M. BARBIER : « Un CDI avec titularisation ? »

Mme PETIT : « Un CDI ce n'est pas une titularisation ?»

Mme GAOUYER : « Ce n'est pas obligé. Mais n'empêche qu'il y a un intéressement et je pense que vous êtes large sur le budget.»

Mme PETIT : « Je ne crois pas Madame. »

M. BARBIER : « En fait, la question, on ne va pas tout dire à ta place, je crois que c'était l'idée ; est-ce qu'elle veut arrêter au bout d'un an ? »

Mme PETIT : « Pas du tout. »

M. BARBIER : « Pourquoi pas deux ans alors ? »

Mme PETIT : « Pourquoi voulez-vous qu'on fasse deux ans, alors qu'on peut faire un an ? »

Mme GAOUYER : « Et pourquoi ne pas faire deux ans ? »

Mme PETIT : « Madame Huré donne entière satisfaction, comme vous avez pu le remarquer, elle remplit son rôle tout à fait pleinement. Le Théâtre, d'après les eudois et les personnes qui viennent, donne beaucoup de bonheur à beaucoup de personnes, je ne vois pas pourquoi on devrait arrêter l'année prochaine. »

M. DUJEANCOURT : « C'était justement pour savoir si c'était une volonté de sa part de ne renouveler que d'un an ? »

Mme PETIT : « Pas que je sache. »

M. DUJEANCOURT : « C'était un peu pour nous rassurer. »

Mme PETIT : « Et au contraire je ne crois pas. »

M. DUJEANCOURT : « D'accord, très bien. »

M. DERRIEN : « Vous auriez posé la question comme cela, on aurait pu répondre très rapidement, je n'avais pas compris. »

Mme GAOUYER : « Je n'ai pas fini. Vous pouvez la renouveler de deux ans et écouter si vous le voulez. »

Mme PETIT : « Madame, on prendra, en temps utile, les décisions nécessaires. Merci beaucoup. »

Mme GAOUYER : « Madame, nous ne sommes pas seulement dans une chambre d'enregistrement. Nous sommes aussi dans un lieu de débat, vous vous amputez de quelque chose c'est tout mais moi cela ne me regarde pas. »

M. DERRIEN : « Pourquoi vous dites cela "amputez" ? C'est cela que je ne comprends pas. »

Mme PETIT : « Non je ne comprends pas bien. »

Mme BRIFFARD : « On a fait un contrat de deux ans au départ, alors pourquoi on ne le renouvelle que d'un an ? On pourrait le renouveler pour deux ans. »

Mme PETIT : « Mais je ne vois pas pourquoi on le ferait de deux ans. »

M. BARBIER : « C'est une histoire de fonction publique, on n'a pas le droit de renouveler plus de six fois. »

M. DUCHAUSSOY : « De quelle durée était le contrat initial ? »

Mme PETIT : « Deux ans. »

M. DUCHAUSSOY : « Et bien normalement on n'a pas le droit de renouveler un CDD pour une durée inférieure à la durée initiale, voilà. »

Mme PETIT : « Ecoutez, pour vous dire très franchement, ce renouvellement de contrat je ne pensais pas qu'il allait poser un tel problème. »

M. BARBIER : « Ce n'est pas un problème, c'est être conforme à la légalité. C'est ce que vous dit Monsieur DUCHAUSSOY. »

Mme PETIT : « Monsieur DUCHAUSSOY s'il vous plait, écoutez on va peut être revoir le problème alors? »

M. BARBIER : « Ce n'est pas un problème, on veut savoir si c'est légal. »

Mme PETIT : « Moi personnellement je me suis confiée aux services compétents qui m'ont proposé cela, je n'ai pas trouvé cela mauvais mais je ne sais pas tout, et vous non plus d'ailleurs je pense. »

M. DUCHAUSSOY : « Madame PETIT, on ne pose la question que sur un plan de légalité, c'est tout, il n'y a pas autre chose finalement. »

Mme PETIT : « Non je n'en doute pas une seconde, j'espère qu'il n'y a pas de malice. Non mais là franchement j'avoue que je n'ai pas regardé plus loin que le bout de mon nez mais on m'a proposé ce contrat et il me semblait tout à fait convenable. Je pense que si les services de la mairie nous on proposé cette sorte de contrat c'est qu'à mon avis ils ont dû se renseigner tout de même. »

M. DERRIEN : « Donc moi ce que je propose c'est que dans le cas où c'est légal, on vote. »

M. DUJEANCOURT : « On peut voter pour le principe du renouvellement du contrat, quelle que soit sa durée. »

M. DERRIEN : « Conformément à la légalité. »

M. DUJEANCOURT : « Oui mais après vérification je veux dire. »

M. DERRIEN : « Sous réserve de légalité d'un an, sinon ce sera deux ans. »

Mme PETIT : « Il faudra le repasser au Conseil Municipal dans ce cas ? »

M. DERRIEN : « Non parce qu'il va falloir le signer avant janvier. »

Mme GAOUYER : « Oui mais vous avez un Conseil Municipal en décembre. »

M. DERRIEN : « Oui on a un Conseil Municipal en décembre. »

M. DUCHAUSSOY : « On reverra en décembre. »

M. DERRIEN : « Oui mais il ne faudrait pas qu'en décembre, en plus, on fasse comme le cas précédent. »

Mme PETIT : « Préférez-vous reporter ou voter ? »

M. BARBIER : « La durée de ce nouveau contrat est celle du contrat initial. »

M. DERRIEN : « On n'a qu'à mettre deux ans. »

M. BARBIER : « Ou une durée convenue entre l'agent et son administration. Alors peut-être qu'elle est d'accord pour un an, je n'en sais rien. »

M. DERRIEN : « On reporte. J'espère qu'on ne votera pas contre le renouvellement du contrat parce que cela va faire un petit peu court pour prévenir Madame Huré. »

## **19) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire**

N° 2016/N°240 AU N°245 Délibérations CM du 14 octobre 2016

N° 2016/246/DEC/1.4 Passation d'un contrat de coproduction avec l'association **LA CLIQUE DES LUNAISIEENS** – 02400 CHÂTEAU-THIERRY pour l'accueil d'un spectacle **“Votez pour moi”** prévu le 5 mai 2017 à 20h00 au Théâtre du Château.

L'apport financier s'élève à la somme de 2 500 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Mise à disposition d'un piano à queue,

- Logement des artistes dans les appartements de la ville,
- Repas des artistes,
- Mise à disposition d'un régisseur,
- Les droits d'auteur.

N° 2016/247/DEC/1.4 Passation d'une charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables avec le Syndicat mixte Somme Numérique – 80000 AMIENS. Elle définit les modalités de fonctionnement du nouveau service mis à disposition de la commune par Somme Numérique.

La contribution annuelle au service est fixée à hauteur de 7 centimes d'Euro HT par habitant, soit 0,07€ x 7 414, soit 518,98 € HT pour la ville d'Eu.

La dépense est inscrite au budget 2016.

N° 2016/248/DEC/8.9 Passation d'un avenant à la convention de partenariat du 20 juin 2012 dans le cadre de l'opération « La carte Région – la carte Liberté » avec la Région Normandie – 14035 CAEN.

L'avenant a pour objet de préciser les modalités d'application du dispositif « La carte Région » pour l'année scolaire 2016-2017 et les montants de la participation forfaitaire régionale. Il indique que la convention prend fin le 30 novembre 2017.

N° 2016/249/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'association **LES JEUNES DU CHAMP DE MARS** – 76260 EU - pour une animation micro le dimanche 30 octobre 2016 de 10h00 à 18h00 salle Michel Audiard dans le cadre du salon du Bien-être et de la Santé.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 100 € TTC.

La commune a pris également en charge le catering et le repas de l'animateur.

N° 2016/250/DEC/7.10 Le droit d'entrée pour l'inscription des exposants au « **SALON DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTE** » le dimanche 30 octobre 2016 de 10h00 à 18h00 salle Michel Audiard est fixé comme suit :

- Tarif unique à 40 €

N° 2016/251/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'association **UNION NATIONALE DES JEUNESSES MUSICALES DE France** – 75004 PARIS pour l'accueil d'un spectacle "**Hansel et Gréte**" le 8 novembre 2016 à 10h00 et 14h00 (Jeune public) et le 9 novembre 2016 à 16h00 (Tous publics) au Théâtre du Château. L'apport financier s'élève à la somme de 4 340 € TTC. A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Hébergement et restauration sous forme de défraiements versés directement au personnel attaché au spectacle,
- Transport des artistes et du personnel technique et administratif,
- Les droits d'auteur.

N° 2016/252/DEC/7.3 Emprunt auprès du **CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE** aux conditions ci-après :

Nature du prêt	:	SAGELAN TAUX FIXE
Capital emprunté	:	200 000 €
Durée	:	15 ans
Taux fixe	:	1,12 %
Périodicité de remboursement	:	Trimestriel
Mode d'amortissement	:	Constant
1 <sup>ère</sup> échéance	:	Février 2017
Date de versement de fonds	:	30/11/2016
Frais de dossier	:	150 €

La recette sera imputée sur les crédits budgétaires (C/1641 emprunts en euros)

N° 2016/253/DEC/1.1 Reconduction d'un marché relatif à la location et à l'entretien des vêtements de travail pour les agents de la Ville d'Eu avec l'entreprise **ELIS** – 76008 ROUEN – pour une durée de 12 mois à compter du 2 janvier 2017.

Le montant des prestations est rémunéré par application des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires selon les quantités réellement exécutées.

N° 2016/254/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société **SEA ART** – 77720 BREAU –pour une représentation de spectacle "**Eloge de la Bêtise Ordinaire**" qui aura lieu au Théâtre du Château le vendredi 25 novembre 2016 à 20h00. Le montant de la prestation s'élève à la



somme de 5 908,00 € TTC pour le spectacle, frais de transport inclus. La commune prendra également en charge :

- La régie technique et l'aide au montage et démontage du décor
- Le règlement des droits d'auteurs (SACD, SACEM, SDRM)
- Le catering avec des boissons pour l'après-midi
- Le repas du soir pour huit personnes (comédiens et techniciens)
- Dix places gratuites au bénéfice des invités du producteur

## **b) informations diverses.**

### **- Courrier reçu**

Lettre de remerciement de l'unité locale Bresle Maritime de la Croix-Rouge pour la subvention qui lui a été accordée.

## **c) questions diverses.**

-==--==-

M. DERRIEN : « Dans le cadre des informations diverses, je voudrais évoquer la collégiale et répondre à Monsieur DUCHAUSSOY sur ses interrogations et questions lors du dernier Conseil Municipal du 14 octobre.

Ce jour-là je n'avais pas souhaité répondre car j'étais en cours de discussion avec la PHAVE sur la participation financière de la ville qui apparaissait absolument nécessaire pour réunir la totalité des fonds. Une lettre de la mairie avait été adressée le 6 octobre au président de la PHAVE qui n'avait pas répondu. Donc je n'avais pas à m'exprimer le 14 octobre.

Lors d'une réunion qui a eu lieu en mairie le 19 octobre avec le président de la PHAVE, nous avons convenu que nous entamerions en 2017 le dossier de réalisation des travaux et que la ville participerait à hauteur de 135 000 euros TTC par an pendant les trois ans (correspondant aux trois phases du projet) soit 135 000 euros, en investissement bien sûr, en 2018, 2019 et 2020, ce qui représenterait pour la ville une participation totale de 405 000 euros. Voilà ce que nous avons convenu avec Monsieur le président de la PHAVE et je ne suis pas indifférent, comme vous avez pu le laisser supposer, aux travaux de la collégiale Monsieur DUCHAUSSOY. Voilà ce que je voulais vous dire sur la partie collégiale. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire je me réjouis de ces bonnes nouvelles d'autant que certains de nos concitoyens vont de ce fait être très heureux de remettre la main à la poche pour redonner de l'argent à la PHAVE. Lors du défilé du 11 novembre, il y a quelqu'un qui m'a effectivement parlé de ce problème, qui m'a dit "moi, pour l'instant, dans la mesure où on ne sait pas ce qui se passe, je ne redonne pas d'argent". Vous voyez cela confirme simplement le propos que j'avais tenu à ce moment là ici en disant que certains donateurs potentiels ne voulaient plus donner tant qu'ils n'avaient pas de garantie. Je prends acte et je pense que les eudois prendront acte également de cette volonté. »

M. DERRIEN : « Le principal c'est que le président de la PHAVE a pris acte. Je voudrais quand même vous informer, avant que vous me posiez des questions sur le prêt de 200 000 euros qui est une décision. Donc c'est un prêt qui a été au taux de 1,2 % et je vais vous dire à quoi ça correspond.

Mme GAOUYER : « 1,12 % »

M. DERRIEN : « 1,12 %, qu'est-ce que j'ai dit ? 1,2 % ? J'ai sauté le 1 en lisant trop vite.

- 20 000 euros travaux de voirie
- 30 000 € travaux des bâtiments communaux
- 35 000 € matériel et mobilier de voirie
- 20 000 € matériel des services techniques
- 16 000 € étude du bastion
- 79000 € travaux en régie.

Je vous en rappelle les 700 000 euros sur lesquels on avait été à un taux 1,43 %

- 64 000 € ascenseurs
- 45 000 € démolition de la croix rouge
- 24 000 € étude du bastion
- 360 000 € CREM
- 207 000 € travaux en régie.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de vous laisser la parole sur les informations diverses. »

M. BARBIER : « Moi j'ai une question diverse. Dans le compte rendu du 5 octobre, vous disiez que vous me fourniriez des justificatifs sur la subvention exceptionnelle accordée à la ludothèque. Les avez-vous et pouvez-vous apporter au conseil municipal des précisions ? »

M. DERRIEN : « Je vous rappelle ce que j'ai dit : 6 000 euros qui sont dus à une subvention non versées de la CAF et 2 000 euros pour les 2 650 euros de négociation de la ludothèque pour un départ négocié. C'était ce que j'ai dit au dernier Conseil Municipal.

M. BARBIER : « Dans le compte-rendu, ce n'est pas ça ».

Mme DUCHAUSSOY : « Oui Monsieur le Maire, dans le numéro 2016/246 de décembre, la passation d'un contrat de coproduction avec l'association LA CLIQUE DES LUNAISIENS pour un spectacle prévu en mai 2017 "Votez pour moi" : alors je pense que ce genre de spectacle "votiez pour moi" par LA CLIQUE DES LUNAISIENS, deux jours avant l'élection présidentielle, n'a pas sa place. Il s'agit d'un spectacle parodiant l'élection présidentielle, je ne pense pas que Madame la Préfète autoriserait ce genre de spectacle en période électorale. Je souhaiterais donc Monsieur le Maire que vous remplacez ce spectacle. »

Mme PETIT : « Croyez bien Madame qu'avant de monter un spectacle comme celui là, deux jours avant les élections, on a quand même fait une petite enquête et nous avons même téléphoné à la Préfecture. Il s'agit de quelque chose qui n'a rien à voir avec le vote actuel. Bien sûr on ne va pas vous dire "votiez Marine" ou "votiez tel ou tel candidat" ou les autres. Mais ce sont des pamphlets ou des histoires anciennes du 19ème siècle. Alors c'est un petit clin d'œil, c'est deux jours avant les élections, c'est un petit clin d'œil mais je vous assure qu'il n'y aura aucune espèce de conseil donné ou d'un côté ou de l'autre. »

Mme DUCHAUSSOY : « Alors je voudrais quand même vous lire moi ce que j'ai relevé sur internet "votiez pour moi" par LA CLIQUE DES LUNAISIENS alors dans ce spectacle, je lis juste un petit paragraphe: "la France en personne est tiraillée tout au long du spectacle entre 2 candidats aux élections, l'un plus charlatan qu'énarque et l'autre, parité oblige, plus séductrice qu'économiste toute ressemblance avec xxx sera purement fortuite. Cela ne correspond pas du tout avec ce que vous me dites. »

Mme PETIT : « Venez le voir et puis cela va peut-être vous faire rêver, vous allez peut être prendre une décision que vous n'avez pas entrevue. »

M. BARBIER : « Je peux intervenir vite fait ? »

Mme PETIT : « Oui. »

M. BARBIER : « Si on revient au point 18, c'est bien marqué que la direction du Théâtre assure la programmation et l'organisation d'événements culturels. Donc c'est une compétence d'un directeur de Théâtre. Depuis quand les politiques vont imposer une censure ou quelques idées que ce soit à un directeur de Théâtre ? »

Mme PETIT : « Moi personnellement je laisse la directrice de Théâtre faire ses programmes, elle ne me déçoit pas, on s'est renseigné. »

M. DERRIEN : « Madame PETIT, c'est elle qui s'est renseignée parce qu'on s'est posé la question, elle s'est posée la question et elle s'est renseignée pour prendre la décision qui est là. »

Mme PAULINO CURADO : « Parce que cela s'inscrit en fait dans le cycle de ce qu'a fait madame LECONTE sur la citoyenneté l'année dernière, il y a un programme sur trois ans et en fait cela s'inscrit dans un programme citoyen, tout simplement et c'est pour cela, entre autres, que cela ne pose pas de problème, entre autres, parce qu'en plus il y a la liberté de la programmation de la directrice. »

Mme DUCHAUSSOY : « Non mais je ne critique pas tout cela, ce que je critique c'est cette pièce, deux jours avant les élections présidentielles, c'est un manque de respect envers les candidats qui seront présents au deuxième tour, il y aura obligatoirement des amalgames. »

M. BARBIER : « Si cela peut éviter l'abstention. Et puis au Théâtre on ne fait pas de politique, au Théâtre on ne fait pas de politique. »

Mme DUCHAUSSOY : « Et bien si, la preuve. »

M. BARBIER : « Au théâtre c'est la vie, la vie de la cité, la politique. »

Mme PETIT : « Ecoutez, là franchement je crois qu'il n'y a pas de sujet de polémique, vous verrez, enfin je pense que vous ne viendrez pas ?

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, j'ai une question à poser à Monsieur DENEUFVE. La première c'est la place de l'Abbé Legris, il y a une rue qui longe qui s'appelle rue de l'Abbé Legris. Elle n'a plus de balise de priorité. Cette semaine il y a eu des échauffourées en ville parce que les personnes qui empruntent la rue Charles Morin n'ont pas compris et les personnes qui viennent de la rue de l'Abbé Legris forcent le passage donc il faudrait peut être signaler qu'il y a un changement. En tout cas je peux vous dire qu'avant il y avait le triangle et bien il n'y a plus de triangle et il n'y a plus de poteau qui porte le triangle. »

M. DENEUFVE : « Je vais voir mais je ne sais pas. Il a été enlevé mais il n'a pas été remis, je vois cela. »

Mme GAOUYER : « Vous voyez ? Il faut faire très vite là parce que je vous assure, ça a été chaud cette semaine. En tout cas il faut le matérialiser parce que sur la route il y a les pointillés blancs qui semblent tous neufs. »

M. DENEUFVE : « Je vais voir. »

Mme GAOUYER : « Maintenant la deuxième chose : ce doit être de mémoire au mois de mai 2014, sur la place de la Bresle quand on venait de la chaussée de Picardie, quand on s'engage pour aller prendre le boulevard Hélène, on passe à côté d'un petit ilot. »

M. DENEUFVE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Quelqu'un, une dame, avait cassé l'ensemble des panneaux. Seulement aujourd'hui ça manque parce que les personnes quand elles arrivent là, elles ne savent pas comment faire pour entrer dans la ville d'Eu. Effectivement un tout petit peu plus loin vous avez quelque chose qui indique pour aller au lycée d'autrefois, vers quelques entreprises, mais du coup il y a à peine l'information pour dire où est le centre ville. Deux ans après cela n'a pas été remis et c'était bien utile à cet endroit là. »

M. DENEUFVE : « On voit cela. »

Mme GAOUYER : « En plus on sait qui y avait commis cela. »

M. DERRIEN : « Moi je pense qu'on pourrait mettre une peinture au sol avec la direction du centre ville marquée d'une flèche ce qui éviterait de mettre un petit panneau dans lequel on a toujours le risque qu'une voiture rentre. »

Mme GAOUYER : « Si vous écrivez sur la route, tout le monde ne le verra pas parce que très souvent, à cause de la balise de priorité, les personnes sont dans une file. »

M. DENEUFVE : « Oui il faut le panneau. »

Mme GAOUYER : « Mais il y a des indications à donner, y compris le Château. »

M. DERRIEN : « Autre point ? »

Mme VANDENBERGHE : « Oui Monsieur le Maire, j'ai été interpellée concernant le problème du Mont Vitot, les immeubles de la rue Fleming. On en avait discuté il me semble avec Madame PAULINO, je pensais que cela avait été résolu, à priori non. »

Mme GAOUYER : « C'était quoi le problème ? »

Mme VANDENBERGHE : « L'éclairage, les personnes sont dans le noir alors c'est privé mais... »

M. DENEUFVE : « Oui en haut du Mont Vitot ? »

M. DERRIEN : « La rue Fleming. »

M. DENEUFVE : « Ils ont été enlevés parce qu'ils ne servaient à rien. On avait quatre lampadaires avec le changement de source, parce qu'avant on avait du sodium, cela éclairait le parking, aujourd'hui CEGELEC a, comme prévu, remplacé les sources, ils se sont rendus compte que ces quatre lampadaires ne servaient à rien, ils ont été enlevés puis voilà. »

Mme VANDENBERGHE : « Ce n'est pas l'avis des personnes qui habitent là bas. »

M. DENEUFVE : « On les a reçues. Mais c'est privé. On leur a proposé de poser des éclairages sur les entrées des immeubles, qu'ils fassent l'éclairage sur les entrées des immeubles. »

Mme VANDENBERGHE : « Donc c'est une des rares résidences où ils ne seront pas éclairés ? Les personnes ne seront pas éclairées, elles vont devoir payer leur électricité ? »

M. DENEUFVE : « C'est privé. »

Mme VANDENBERGHE : « Oui mais cela ne devait pas être résolu le problème avec le notaire ? Vous alliez voir. »

Mme GAOUYER : « Voilà, est-ce que c'est réglé le problème de cette rue Fleming ? »

M. DENEUFVE : « C'est en cours, cela va être fait. »

Mme GAOUYER : « Parce qu'elle est privée depuis l'école maternelle. »

M. DENEUFVE : « La rue Fleming, pas les voies qui vont aux immeubles, mais c'est en cours. »

M. DERRIEN : « La rue Fleming est toujours privée, mais le parking à éclairer est privé. Il ne fait pas partie du transfert du domaine public. »

Mme VANDENBERGHE : « Mais les personnes sont en ville. »

M. DERRIEN : « Le parking n'a jamais été transféré au domaine public. Je suis désolé Madame mais il y a des lois.»

M. DENEUFVE : « Comme tous les lotissements qui sont restés dans le domaine privé, jusqu'alors on ne les a pas en charge. »

M. DERRIEN : « Si je prends l'exemple d'Habitat 76, dans les constructions modernes, les bailleurs sociaux ou les constructeurs font très attention justement à la séparation des réseaux d'eau par exemple pluviale, pour pouvoir rétrocéder à la ville et c'est construit à l'origine pour être rétrocédé à la ville, les routes et voilà. Et donc dans ce lotissement ça n'a jamais été fait donc on se trouve avec la rue Fleming, avec un problème à traiter mais il faut se rappeler que personne ne veut payer l'examen des réseaux. Pour pouvoir transférer à la ville, il faut qu'on sache dans quel état c'est, parce que si on nous le transfère et derrière il faut payer toute la réfection de la rue, ce n'est pas très logique non plus. Donc c'est le premier point. Et puis quoi qu'il arrive, le parking où les personnes font des remarques sera

toujours privé, on leur a dit. Il suffit qu'elles fassent installer quelques spots et cela peut éclairer le parking. Ce n'est pas à la ville de le faire, on leur a expliqué. »

Mme VANDENBERGHE : « Ils vont payer eux-mêmes. »

M. DERRIEN : « Le Syndic paiera, pas les personnes, c'est privé. »

Mme GAOUYER : « Il y en a d'autres Monsieur de zones comme cela. Vous prenez la résidence Corneille elle n'est pas dans le domaine public, en haut à Beaumont c'est pareil. On parlait d'électricité, j'ai une autre question brutalement qui me vient : quand est-ce que la rue Charles Morin n'aura qu'une seule couleur d'éclairage ?

M. DENEUFVE : « Quand ce sera au programme de CEGELEC, ils ont des programmes annuels de remplacement de source. »

Mme GAOUYER : « C'est dangereux. Vous passez de l'orange vif, à l'orange clair, au blanc. Pour le conducteur, avec la faiblesse d'éclairage, il ne faudrait pas que ce soit source d'accident sur des piétons. »

M. DERRIEN : « Ce qu'il faut faire attention Madame GAOUYER, je me suis renseigné car je me suis fait les mêmes interrogations, j'aurais bien aimé que le centre ville soit en blanc et en fait ce n'est pas que changer des ampoules. Le problème il est là c'est que pour changer de couleur ou adapter les couleurs, il y a des mécanismes à changer, c'est ce qu'on m'a expliqué. Si ce n'était que changer des ampoules on le ferait assez vite parce qu'effectivement en plus ce n'est pas beau. Mais là on va regarder ce que vous citez parce que l'on peut avoir des dépenses à faire. »

Mme GAOUYER : « (début inaudible)... et il faut leur demander, dans leur chantier, de faire cette rue là d'un seul coup, on ne fractionne pas. »

M. DERRIEN : « On est d'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « Pendant qu'on est dans l'éclairage je voudrais évoquer quelque chose qui me semble un petit peu bizarre. C'est place de la Bresle, justement vous en parliez Madame, des lampadaires d'éclairage. On est en train de refaire les trottoirs, cela va apparemment être très bien, je peux même vous dire que quelqu'un cette semaine, un passant m'a félicité. Sûrement qu'il n'est pas au courant de l'actualité et qu'il ne sait pas que je ne siège plus à vos côtés depuis deux ans mais c'est un détail, vous voyez je vous restitue l'information. Moi ce qui me chagrine un petit peu, alors je me trompe peut-être, mais avec les massifs qui ont été faits on a l'impression que sur les trottoirs on est en train de faire des aménagements pour que les fauteuils handicapés puissent descendre du trottoir, très bien, mais sur le trottoir lui même on a le poteau électrique, juste après l'hôtel de Picardie, on a le parterre de fleurs, un poteau électrique, un panneau de signalisation.

On a un petit peu l'impression qu'il va falloir slalomer, c'est peut-être dommage. Il serait peut-être urgent d'aller voir avant qu'on ait fait l'enrobé. »

M. DENEUFVE : « Et on a des éclairages de prévus pour les passages piétons de toute façon mais après on va voir oui effectivement. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui mais là je parle du lampadaire juste après l'hôtel de Picardie, où on a l'impression que, pour le piéton, ce n'est pas un problème mais pour des landaus, des fauteuils d'handicapés, c'est un petit peu le slalom quand même. »

M. RICHARD : « Moi je vais changer de sujet. Sauf erreur de ma part, la Croix-Rouge a été subventionnée par le CCAS ? Donc les remerciements s'adressent au CCAS ? C'est une question. »

M. DERRIEN : « Je ne comprends pas. »

M. RICHARD : « Vous ne comprenez pas ? Je répète. La Croix-Rouge remercie pour les subventions mais la subvention vient du CCAS, pas de la municipalité ? »

M. DERRIEN : « Oui mais qui donne l'argent au CCAS ? »

M. RICHARD : « Oui alors à ce moment-là Monsieur soyez équitable, j'aurais aimé voir les remerciements de l'amicale des donneurs de sang. »

M. DERRIEN : « Les donneurs de sang n'apparaissent pas dans nos relevés mais on verra. »

M. RICHARD : « Je peux vous certifier que je vous ai envoyé un courrier le 8 septembre Monsieur. »

M. DERRIEN : « Comme vous avez certifié que vous aviez envoyé un courrier à la Préfecture Monsieur. »

M. RICHARD : « Oui Monsieur, j'en ai même envoyé deux et je les ai accusés réception avec moi donc arrêtez de dire n'importe quoi. »

M. DERRIEN : « Je ne dis pas n'importe quoi. Bien, autre point. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui moi je voudrais parler de Eu actu parce que vous nous avez gratifié d'un éditorial et vous noterez que je dis "éditorial" et pas "édito". Il me semble un petit peu dommage d'amputer la langue française de cette façon, pourquoi ? Pour avoir l'air jeune, pour je ne sais pas, c'est un peu ridicule. Bon bref, vous terminez donc par une citation d'Alphonse Karr "l'opposition systématique se donne bien garde de demander quelque chose qu'elle pourrait obtenir, car alors il lui faudrait être contente, et être contente pour



l'opposition c'est cesser d'exister". »

M. DERRIEN : « Cela ne vous plait pas ? »

M. DUCHAUSSOY : « Si tout à fait. Vous me permettez au passage de remercier internet, ça ce n'est pas grave, pour les citations. Cela me plaît, cela me plaît énormément parce que je voudrais rappeler ici que j'ai soulevé le problème de l'augmentation des impôts locaux en commission des finances, en rappelant qu'on s'était engagé à ne pas augmenter les impôts locaux, je l'ai soulevé en Conseil Municipal, ce qui a permis à la presse de titrer "hausse des impôts inéluctable" et je vois que vous êtes revenu à de bons sentiments, les impôts n'augmenteront pas, eh bien croyez moi je m'en réjouis. Maintenant je vais vous faire une autre demande et voyez-vous je vais dans votre sens mais je vais en faire notre demande puisque on l'a quand même vu tout au long de ce conseil, il va y avoir un certain nombre de compétences qui vont être transférées à la Com. de Com. et par conséquent un certain nombre d'économies pour la ville d'Eu qu'il va falloir chiffrer, mais on a quand même des éléments. Je pense que cela pourrait permettre d'engager certaines choses au niveau de la ville, alors soit baisser les impôts de nos concitoyens parce qu'on est quand même pas mal au niveau du taux d'imposition à Eu et sinon, si on veut les garder pour faire des choses moi je dis pourquoi pas, vous venez de répondre sur la collégiale c'est parfait, moi je vous pose une question : l'Ad'AP? On en est où ? »

M. DERRIEN : « On a commencé quelques travaux. »

M. DUCHAUSSOY : « On a quand même je crois avec un plan sur cinq ou six ans de mise en conformité, cela commence quand ? »

M. DERRIEN : « Il y a une chose que vous n'avez pas bien compris Monsieur DUCHAUSSOY, c'est que quand on transfère des compétences, on perd aussi des recettes, il ne faudrait pas l'oublier donc il y a des dépenses en moins mais il y a des recettes en moins donc on traitera ces sujets lors de l'élaboration du budget 2017. »

M. DUCHAUSSOY : « J'attends les chiffres avec impatience, je sens que l'on va bien rigoler. »

Mme GAOUYER : « On parle de l'accès des handicapés, c'est pour que ce soit clair pour tout le monde, une remarque aussi : pourquoi a-t-on supprimé la place de stationnement handicapés tout à côté de la sacristie ? C'était le seul accès que l'on avait pour les fauteuils roulants et c'est une place normale, ce n'est plus une place handicapés, elles ont été mises au fond. »

M. DERRIEN : « Je pense à ce que dit Madame GAOUYER, c'est qu'on n'a pas dû la remettre. Il y a des places handicapés qui sont au fond et on a enlevé une place à côté de la sacristie. »

Mme GAOUYER : « C'est tout simple à refaire. »

M. DERRIEN : « Mais on la remet Madame parce que je sais qu'il y a des personnes qui utilisent la sacristie pour rentrer. »

M. DUCHAUSSOY : « Moi j'aimerais quand même avoir des réponses parce qu'il y a eu un calendrier qui a été fait pour l'Ad'AP, il serait quand même intéressant d'avoir des réponses, de savoir comment ce calendrier est respecté. »

M. DERRIEN : « On fera un point début 2017 pour les actions réalisées en 2016 ».

Mme GAOUYER : « Bon je vais me lancer. On a évoqué tout à l'heure la Ludothèque, Monsieur nous avait expliqué qu'il y avait une annonce d'emploi, qui a été retirée très très vite, j'ai cru comprendre qu'il y avait déjà un directeur. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. C'était le travail de la présidente. Soyons clair, il ne faut pas mélanger les choses, je risquerai d'être désagréable et ce n'est pas le but, nous avons une soirée tellement amicale.»

M. DUCHAUSSOY : « On a donc une association qui a un salarié puisque lors du vote de la subvention exceptionnelle, il y en avait une de partie où c'était pour le départ en rupture conventionnelle d'un salarié donc il reste un salarié et on embauche un directeur. »

M. DERRIEN : « Mais c'est le titre dans les directions, il faut regarder les associations. »

Mme BRIFFARD : « Non mais à ce moment-là pourquoi une subvention exceptionnelle ? »

M. DUCHAUSSOY : « Vous savez si les entreprises fonctionnaient comme cela ce serait la faillite. »

Mme BRIFFARD : « Moi je voudrais bien voir le dossier de la CAF. »

M. DERRIEN : « Je vais recommencer parce qu'on raconte trop de carabistouilles sur la Ludothèque. On a donné une subvention exceptionnelle, qui ne se renouvellera pas l'année prochaine puisqu'elle était exceptionnelle. Ce que je vous ai dit tout à l'heure 6 000 euros de pertes d'une subvention de la CAF et 2 000 euros que vous avez voté mais que je vous ai suggéré de voter pour compenser les 2 600 euros pour la compensation de la rupture conventionnelle. Après c'est fini, l'année prochaine la subvention de la Ludothèque elle revient à son statut initial, c'est clair, peut-être même avec une baisse, comme je l'ai dit dans mes propos si on n'arrive pas à équilibrer les budgets, une baisse pour les associations entre zéro et 5 %, je vous l'ai déjà dit à vous aussi. La présidente de la Ludothèque, décide, parce que son travail l'exige, d'avoir une personne pour remplacer son départ. L'influence du Maire n'a rien à voir là-dedans, il faut être clair, alors vous pouvez chercher toutes les

petites bêtes, la situation elle est là. Il y a une subvention exceptionnelle qui a été votée avec les explications que je vous ai données, que je vous redonne aujourd'hui et de l'autre côté il y a une embauche d'une association. Comme vous Madame, au Centre des Fontaines vous avez redemandé, pas vous mais le CA a demandé l'embauche d'un directeur suite au départ de votre directeur.»

Mme BRIFFARD : « Non je suis désolée. »

M. DERRIEN : « Au départ de Monsieur, je ne veux pas citer son nom, vous avez souhaité recruter quelqu'un, vous ne l'avez pas fait pour l'instant je suis d'accord. »

Mme BRIFFARD : « On n'a jamais demandé de subvention exceptionnelle. »

M. DERRIEN : « Non bien sûr mais je parle de remplacement de personnes qui partent. Vous voulez absolument lier, et ça je ne veux pas, une subvention exceptionnelle avec le recrutement de quelqu'un pour l'année 2017. »

Mme BRIFFARD : « Non, moi je reviens à la demande de Monsieur BARBIER où vous deviez nous donner les justificatifs. »

M. DERRIEN : « Je vais vous transmettre la lettre de l'association. »

Mme BRIFFARD : « Et bien je voudrais bien parce qu'à ce moment là, quelqu'un avait évoqué le problème : on monte un budget en disant je vais avoir telle subvention de tel organisme, on ne l'a pas et après on revient vers la mairie et on demande une subvention exceptionnelle. »

M. DERRIEN : « Mais c'est arrivé de nombreuses fois auparavant aussi. Bon moi je considère que pour moi je ne vous répondrai plus sur le chapitre Ludothèque, pour moi le sujet est clos. »

Mme BRIFFARD : « Si tout à l'heure vous m'avez dit que vous nous transmettez les documents. »

M. DERRIEN : « Je vais vous transmettre la lettre de demande de Madame la présidente, bien entendu. »

M. DERRIEN : « Ah je savais bien que cela reviendrait aujourd'hui. »

M. BARBIER : « Mais comme j'avais essayé de le faire revenir toute heure un petit peu plus subtilement ou implicitement. Et là qu'est-ce que je voulais poser comme question ? Vous êtes au courant de l'embauche d'un directeur, moi je ne l'étais pas, comment vous êtes au courant ? »

M. DERRIEN : « Parce que vous me l'avez dit, embauche d'un directeur. »

M. BARBIER : « Non mais vous êtes au courant, cela veut dire qu'il a eu un conseil d'administration, une assemblée générale ? Qui vous l'a annoncé ? Cela a été annoncé dans la presse ? »

M. DERRIEN : « Je n'en sais rien. L'embauche n'est pas faite, l'embauche on avait dit au 1er décembre, rappelez-vous je vous l'avais dit, une embauche pour le 1er décembre. »

M. BARBIER : « Moi j'ai rien entendu. »

M. DUCHAUSSOY : « J'ai les enregistrements à votre disposition. »

M. DERRIEN : « Oui, mais vous pouvez chercher tout ce que vous voulez, mon explication elle est claire, il n'y a pas d'abus sur le bien public, ça ce sont des mauvaises histoires que vous voulez faire au Maire, on a tous bien compris. »

M. RICHARD : « On n'a jamais dit cela. »

M. DUCHAUSSOY : « Personne n'a dit cela. »

M. DERRIEN : « Mais vis-à-vis des eudois, je suis clair, il n'y a pas de gaspillage de l'argent public. »

M. RICHARD : « On est d'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « On pourrait peut être appeler un chat un chat. Est-ce que par hasard le salarié embauché à la Ludothèque ne serait pas celui dont on a refusé de reconduire le contrat, fin juin, à la ville ? »

M. DERRIEN : « C'est votre problème, je n'ai pas à vous répondre sur le sujet. »

M. DUCHAUSSOY : « Non ce n'est pas mon problème Monsieur, c'est de votre responsabilité, c'est de votre faute. »

M. DERRIEN : « L'embauche du salarié est indépendante de la mairie. Le Maire n'a pas à décider qui l'association recrute, c'est la présidente qui décide, enfin la présidente et son bureau qui décident excusez-moi. »

Mme GAOUYER : « Bien, on va changer de sujet mais en lien. J'attends encore la communication du fameux bilan sur lequel cette personne a travaillé pendant un an. Je n'ai pas vu le bout de l'écriture. C'était promis pour la fin juin, juillet, août, septembre, octobre,

novembre, cela fait cinq mois. »

M. RICHARD : « Ce sera votre cadeau de Noël.

Mme GAOUYER : « Le prochain Conseil Municipal s'il vous plaît ? »

M. DERRIEN : « Le 15 décembre. »

Mme VANDENBERGHE : « On a un petit souci, c'est possible de changer le jour ou pas ? Parce qu'on sera absente toutes les deux, on est en séance plénière. »

M. DERRIEN : « On regarde les agendas. »

Mme GAOUYER : « Vous aviez promis de ne pas le faire quand elles seraient en plénière, c'est vous qui l'avez dit. »

M. BARBIER : « Nous on a des choses aussi. »

M. DERRIEN : « Madame GAOUYER, je n'ai pas compris ce que vous avez dit. »

Madame GAOUYER : « Vous avez dit vous-même, sans que personne vous demande, que vous arrangeriez les dates en fonction de leurs séances plénières. »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas dit le contraire, si vous avez des dates prévisionnelles pour l'année, dites nous. On va appeler les autres membres pour voir si on peut changer la date. »

M. DERRIEN : « Je propose de clore, il est 22h00. Merci de votre attention, à bientôt. »

Séance levée à 22h00.